

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2021-2025

Préambule

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République est mise en œuvre depuis la rentrée scolaire 2013 autour de trois principaux objectifs :

- **Élever le niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les jeunes;**
- **Réduire les inégalités sociales et territoriales pour tenir la promesse républicaine de la réussite éducative pour tous;**
- **Diviser par deux la proportion d'élèves sortant du système scolaire sans qualification;**

C'est dans ce cadre que chaque Établissement Public Local d'Enseignement (EPL) doit inscrire son contrat d'objectif et son projet d'établissement.

Le projet d'établissement repose sur un diagnostic partagé entre les différents acteurs du système (acteurs et usagers de l'EPL, État, collectivité de rattachement). Celui du collège Marcel Aymé a été élaboré et présenté pendant l'année scolaire 2020-21, il est présenté avant les annexes.

Un projet d'établissement représente le squelette d'un établissement : il doit donc être solide et opérationnel pour que les couches successives, qui le recouvrent, aboutissent à un citoyen doté de toutes ses fonctions. Le choix a donc été fait d'élaborer le projet d'établissement du collège en prenant appui sur les quatre parcours éducatifs au sein desquels l'élève évolue et grandit. Ces quatre parcours, "Parcours Citoyen", "Parcours Éducatif de Santé", "Parcours Avenir", "Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle" sont complétés par un "Parcours d'Éducation au Développement Durable" conçu comme un fil conducteur assurant le lien entre les autres. La communauté éducative les a pensés progressivement sur les quatre années du collège et conçus comme parties intégrantes des apprentissages disciplinaires.

Depuis mars 2020, une pandémie mondiale a bouleversé la vie au quotidien : les établissements ont dû s'adapter rapidement à une situation inédite. Le confinement, qui a eu lieu, a mis en avant l'importance de l'outil numérique mais aussi ses limites. Aussi, le présent projet d'établissement est pensé en fonctionnement habituel, hors pandémie, mais le numérique est sous-jacent à de nombreux niveaux et l'évolution constante des pratiques pédagogiques est inhérente aux trois axes retenus, formant presque un « parcours numérique ».

Anne Antoni,
Mai 2021

AXES DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2021-2025

Axe 1 : garantir l'accompagnement vers la réussite scolaire de tous les élèves en leur proposant des parcours adaptés.

1-1 Personnaliser les parcours afin de faire progresser les élèves en difficultés comme les élèves en grande réussite.

1-2 Formaliser et mettre en œuvre un Parcours Avenir.

1-3 Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire.

1-4 Donner du sens aux apprentissages

Axe 2 : favoriser la construction de citoyens dans le vivre-ensemble et dans le respect de l'environnement.

2-1 Formaliser et mettre en œuvre un Parcours Citoyen.

2-2 Formaliser et mettre en œuvre un Parcours d'Éducation au Développement Durable.

2-3 Formaliser l'Éducation aux Médias et à l'Information, mettre en œuvre une politique documentaire.

2-4 Formaliser et mettre en œuvre un parcours éducatif de santé.

2-5 Concevoir le collège comme lieu de vie et d'épanouissement de l'élève et développer un sentiment d'appartenance.

Axe 3 : permettre à tous les acteurs de l'établissement de découvrir, de s'ouvrir, de partager.

3-1 Formaliser et mettre en œuvre un Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle.

3-2 Favoriser l'ouverture à l'international.

3-3 Communiquer : mettre en valeur le collège et les réussites / engagements des élèves.

3-4 Outils mutualisés, identifiés, connus (protocoles, etc.), soutien à l'accueil des nouveaux enseignants arrivants : accueil qualitatif et informatif.

3-5 Formation continue des enseignants à l'échelle de l'établissement.

3-6 Lien avec les fédérations de parents d'élèves.

TABLE DES MATIERES

Axe 1 : garantir l'accompagnement vers la réussite scolaire de tous les élèves en leur proposant des parcours adaptés.

1-1 Personnaliser les parcours afin de faire progresser les élèves en difficultés comme les élèves en grande réussite.	p. 4
1-2 Formaliser et mettre en œuvre un Parcours Avenir.	p. 4
1-3 Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire.	p. 7
1-4 Donner du sens aux apprentissages.	p. 7

Axe 2 : favoriser la construction de citoyens dans le vivre-ensemble et dans le respect de l'environnement.

2-1 Formaliser et mettre en œuvre un Parcours Citoyen.	p. 8
2-2 Formaliser et mettre en œuvre un Parcours d'Éducation au Développement Durable.	p. 10
2-3 Formaliser l'Éducation aux Médias et à l'Information, mettre en œuvre une politique documentaire.	p. 12
2-4 Formaliser et mettre en œuvre un parcours éducatif de santé.	p. 12
2-5 Concevoir le collège comme lieu de vie et d'épanouissement de l'élève et développer un sentiment d'appartenance.	p. 15

Axe 3 : permettre à tous les acteurs de l'établissement de découvrir, de s'ouvrir, de partager.

3-1 Formaliser et mettre en œuvre un Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle.	p. 16
3-2 Favoriser l'ouverture à l'international.	p. 18
3-3 Communiquer : mettre en valeur le collège et les réussites / engagements des élèves.	p. 18
3-4 Outils mutualisés, identifiés, connus (protocoles, etc.), soutien à l'accueil des nouveaux enseignants arrivants : accueil qualitatif et informatif.	p. 18
3-5 Formation continue des enseignants à l'échelle de l'établissement.	p. 18
3-6 Lien avec les fédérations de parents d'élèves.	p. 19
Diagnostic partagé	p. 20
Annexes	p. 26

Axe 1

Garantir l'accompagnement vers la réussite scolaire de tous les élèves en leur proposant des parcours adaptés

1-1 Personnaliser les parcours afin de faire progresser les élèves en difficultés comme les élèves en grande réussite.

Identifier la diversité des élèves, dans la mise en œuvre pédagogique des différents programmes personnalisés ou dispositifs (PPRE-Passerelle, PPRE, PPS, PAI, orientation vers les structures spécialisées – ITEP, SEGPA, UPE2A) et dans l'identification de nos partenaires (MDPH, services sociaux, éducatifs, structures spécialisées comme le SESSAD). Pour ce faire, les élèves concernés et leurs responsables légaux seront associés et impliqués. Des points d'étape seront réalisés.

Prévoir un **accueil personnalisé** des élèves à besoins éducatifs particuliers : prendre un temps de rencontre, de bilans, d'engagements mutuels avec l'élève et sa famille.

	Accompagnement	Adaptations	Formation
PPRE	Accueil des élèves et des familles Réflexion en équipe pluridisciplinaire Suivi des élèves décrocheurs	Protocole d'accueil individualisé Borné dans le temps : points d'étapes	A déterminer
PPRE DYS	Accueil des élèves et des familles Réalisation conjointe de documents Communication avec les soignants (sur demande)	Utilisation de l'ENT Adaptation des supports et contenus	FIL élèves « dys »
PPS	Accueil des élèves et des familles Equipes de Suivi de Scolarisation (ESS) Partenariats avec des intervenants extérieurs	Utilisation de l'ENT Adaptation des supports et contenus Lien avec les AVS	FIL élèves « dys »
PAI	Prise en charge par l'infirmière scolaire	Diffusion de l'information auprès de l'équipe	A déterminer / au besoin (EpiPen, etc.) PSC1 pour les enseignants : formation par l'infirmière scolaire

PPRE : plan personnalisé de réussite éducative

PPS : projet personnalisé de scolarisation

PAI : projet d'accueil individualisé (champ médical)

Développer l'**accompagnement personnalisé** permettant de travailler par groupe de besoins et de compétences : le co-enseignement sera encouragé.

Utiliser le **dispositif "Devoirs Faits"** comme un tremplin pour le développement de l'autonomie dans le cadre du "travail personnel" de l'élève. Implication souhaitée de tous les personnels (enseignants, AED).

Encourager les **Devoirs Communs** par niveau dans le plus grand nombre de disciplines : cela permet de préparer les élèves à de futurs examens et encourage les élèves à revenir sur plusieurs notions vues en classe.

Promouvoir les **concours disciplinaires**. Par exemple : Rallyes mathématiques, concours scientifiques, concours en langues étrangères, compétitions sportives, concours encourageant les pratiques numériques.

1-2 Formaliser et mettre en œuvre un Parcours Avenir

Accompagner l'élève, de la 6^{ème} à la 3^{ème}, dans la construction d'un Parcours Avenir personnel qui lui permette de comprendre le monde économique et professionnel ainsi que la diversité des métiers et des formations, de développer son sens de l'engagement et de l'initiative, d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle. Le Parcours Avenir est élaboré en concertation avec les services d'information et d'orientation et les Psychologues de l'Éducation Nationale (PsyEN).

Cela pourra s'appuyer sur :

- Intégrer dans chaque discipline une **dimension "métier"** en lien avec son enseignement, en cours, en vie de classe, à l'occasion d'un EPI ou au travers des intervenants impliqués dans les projets qu'elle porte.
- Poursuivre la mise en place de **réunions d'information** sur les filières et les procédures d'orientation à destination des élèves et des parents (4ème et 3ème) pour faire découvrir les métiers et voie d'orientation.
- Poursuivre la mise en place des **entretiens personnalisés d'orientation** dès que nécessaire et obligatoirement en 3^{ème}.
- Accentuer le **partenariat avec les lycées généraux et professionnels** pour favoriser l'accueil des élèves en mini-stages et améliorer la connaissance des enseignants sur les filières et les débouchés. Poursuivre l'action des « élèves ambassadeurs » : d'anciens élèves du collège viennent présenter leur vie de lycéens aux actuels collégiens.
- Créer des **partenariats avec des entreprises locales et publiques ou des associations** en vue d'organiser des visites et de créer un vivier permettant aux élèves d'identifier des lieux de stage de découverte ou d'observation.
- Entamer un **partenariat avec les parents d'élèves** en facilitant leur venue au collège afin de présenter leur métier ou leur entreprise.

Voici le **Parcours Avenir** arrêté en 2020, soumis à une évaluation / évolution annuelles.

Parcours avenir

Niveaux	Découvrir le monde économique et professionnel		Engagement des élèves, développer la curiosité et l'esprit d'initiative		Construire son projet d'orientation scolaire et professionnel	
	Disciplines	Actions / Partenaires	Disciplines	Actions / Partenaires	Disciplines	Actions / Partenaires
6 ^{ème}		-MMI : rencontre avec un enseignant-chercheur -Ferme St Eloi : métier d'agriculteur / éleveur	-Technologie -Toutes disciplines : rencontre parents-professeurs : bilan de parcours mi- 1 ^{er} trimestre -Maths : <i>rallye Cacul@tice</i>	-Travail en équipe pour la participation au concours <i>Solarcollèges</i>	-Présentation de la psy-EN -Connaissance de soi	
5 ^{ème}	-Technologie -SVT	-Visite d'un chantier / métiers du BTP -Projet Marguerite : Métiers de cuisinier / de permaculteur / d'agriculteur	-Technologie	-Travail en équipe pour la réalisation d'une maquette d'une construction	-Découverte du kiosque ONISEP au CDI	-Mon orientation en ligne (action clé en main sur le site de l'ONISEP)
4 ^{ème}		-Forum <i>Ain-Formation</i>	-Maths : <i>Olympiades 4è</i>	-RV individualisé avec la psy-EN		-Présentation de la 3è prépa-métier -Mini-stages en LP -RV individualisé avec la psy-EN -Forum <i>Ain-Formation InforizonParcoureo</i>
3 ^{ème}		-Stage en entreprise - <i>Mondial des métiers</i>	-Rencontre parents-professeurs : bilan de parcours mi-trimestre -Maths : <i>rallye académique, rallye Cacul@tice</i>	-RV individualisé avec la psy-EN -Orientation personnalisée -Journées portes ouvertes	-Rapport de stage -Préparation de l'oral du DNB	-Mini-stages en LP -Intervention de la psy-EN en classe entière avec le PP -Intervention des proviseurs et des élèves ambassadeurs - <i>InforizonParcoureo</i>
Tout niveau	-Découverte de métiers en lien direct avec les disciplines (géographe, architecte, géologue, conteur / conteuse, etc.)		- Participation à des portes ouvertes - Concours <i>Castor informatique</i> - Concours <i>Kangourou</i> - 5/4/3 : concours <i>Animaths, Course aux nombres</i> - Clubs « maths et jeux »		-Vie de classe	-Fiches métiers et quiz sur le site de l'ONISEP -Vie de classe

1-3 Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire

Faire fonctionner une **cellule de suivi interne** au moins 2 fois par mois réunissant le chef d'établissement, le chef d'établissement adjoint, le Conseiller Principal d'Éducation, l'Assistante sociale scolaire, l'infirmière scolaire et la Psy-EN. Cette cellule de veille restera en lien avec les professeurs principaux qui pourront être invités à présenter des situations selon leurs disponibilités. La cellule de veille s'attachera à prévenir les comportements de décrochage à partir des points suivants (assiduité, retards, punitions, sanctions, résultats scolaires).

Le **GPDS** (Groupe de prévention contre le décrochage scolaire) sera réuni en fonction des situations repérées lors des cellules de suivi. Un **référent décrochage scolaire** sera nommé tous les ans.

Développer des partenariats locaux afin de diversifier les réponses dans la prise en charge des élèves en voie de décrochage : atelier relais, PAFI.

Développer le **tutorat entre élèves** et le **tutorat AED / élèves**.

Consolider les **liaisons inter-cycle** (école-collège-lycée) afin d'assurer la continuité de l'apprentissage en tenant compte des caractéristiques des élèves repérées en amont. Poursuivre l'accueil des CM2 autour de temps forts.

1-4 Donner du sens aux apprentissages

Développer la **logique de projets** dans les enseignements par :

- des EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires) ;
- des productions d'élèves, d'exposés, d'expositions ;
- des travaux transdisciplinaires ou interdisciplinaires ;
- des actions en association étroite avec le CDI.

Permettre aux élèves de **mettre en pratique le théorique**. Donner à faire ou donner à voir.

Le collège s'appuiera sur l'**atelier relais** (hébergé au collège Emile Cizain de Montluel) afin de permettre à des élèves en perte de repères de redonner du sens à leur scolarité.

Axe 2 Favoriser la construction de citoyens dans le vivre-ensemble et dans le respect de l'environnement

Concernant cet axe, le collège pourra s'appuyer sur le CVC (Conseil de vie collégienne) pour être force de proposition ou relais.

2-1 Formaliser et mettre en œuvre un Parcours Citoyen

Ce parcours est en lien étroit avec le CESC (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté).

Le parcours citoyen engage tous les enseignements dispensés. Il repose sur des démarches pédagogiques diversifiées telles que le débat argumenté mené en interdisciplinarité, dans le cadre des enseignements disciplinaires, des enseignements pratiques interdisciplinaires ou des projets éducatifs de l'établissement. Il établit des liens explicites entre le travail mené sur l'ensemble des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Il donne l'impulsion d'un travail conduit par l'ensemble de la communauté éducative (personnels enseignants et non enseignants, partenaires extérieurs, notamment issus de la société civile).

Le parcours citoyen se focalisera sur des actions s'inscrivant dans les domaines suivants :

- principe de laïcité ;
- la culture de l'égalité entre les sexes et du respect mutuel;
- la lutte contre toutes les formes de discriminations et en particulier la prévention et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, notamment à travers l'ouverture sur l'Europe et le monde ;
- la prévention et la lutte contre le harcèlement ;
- la lutte contre l'homophobie;
- la sensibilisation au handicap ;
- la sensibilisation à la précarité, la solidarité, l'engagement ;
- la sécurité dans les transports ;
- l'éducation aux premiers secours PSC1 ;
- l'éducation à la sécurité routière : ASSR1 et ASSR2 ;

Enfin, le parcours citoyen est enrichi par **l'engagement des élèves dans des projets ou actions éducatives à dimension citoyenne mais également morale** relevant de choix de société (participation, notamment au cours du cycle 4, à une **cérémonie commémorative, visite d'un lieu de mémoire** ou toute autre action relevant du champ mémoriel ; participation individuelle ou collective à des actions ou projets citoyens dans le domaine des **arts**, de la **littérature**, de **l'histoire** ; participation à la journée du **sport** scolaire ou des rencontres sportives.

Les actions des élèves et leur engagement seront valorisés en fin d'année scolaire lors d'une cérémonie les réunissant avec les membres de la communauté éducative et leurs parents.

Un **Plan de Prévention de la Violence** devra être rédigé.

A remarquer que le collège Marcel Aymé est investi dans le dispositif « **médiation par les pairs** » : ce dispositif est piloté par le CPE. Avec l'aide d'adultes relais du collège (professeurs, infirmière scolaire...) et d'élèves médiateurs, les élèves sont formés en 5^{ème} au cours du 2^{ème} trimestre. Lors du 3^{ème} trimestre, les élèves vont sur le terrain effectuer leurs premières missions. Les élèves sont par la suite encouragés à poursuivre leur rôle dans la suite de leur scolarité. Les objectifs sont de permettre de pacifier les relations entre élèves, d'ouvrir des espaces de médiation, d'alerter si nécessaire.

Voici le **Parcours Citoyen** arrêté en 2020, soumis à une évaluation / évolution annuelles.

Parcours citoyen

Niveaux	Faire connaître aux élèves les valeurs de la République	Amener les élèves à devenir des citoyens libres et responsables	Développer la conscience citoyenne	Favoriser l'engagement
6 ^{eme}	EMC : -Vivre ensemble avec nos différences au collège, dans la commune -Journée du sport scolaire :	-Lutte contre le harcèlement -Jeu de Loi -Sécurité dans les transports - cycle 3 : cyber-harcèlement (écoles – CM2)	-Sensibilisation à la fonction de délégués par un travail sur la campagne électorale. -DVD et livres sur le thème du harcèlement	-Concours « Non au harcèlement »
5 ^{eme}	EMC : -Egalité et Solidarité -Sécurité et responsabilité	-Attestation et brevet de Sécurité routière * -PSC1 : 10 élèves -sécurité dans les transports ferroviaires -sensibilisation au handicap -sensibilisation au cyber-harcèlement et les conduites à risque	-Formation d'élèves médiateurs -Projet Marguerite : environnement, développement durable, circuits courts, longs	-Course contre la faim -Téléthon
4 ^{eme}	EMC : -Libertés et Droits -Justice -Economie sociale et solidaire	-Semaine de la presse -sensibilisation au cyber-harcèlement et les conduites à risque	-Stéréotypes du genre : par rapport aux métiers / femmes dans les métiers scientifiques	-Elèves médiateurs
3 ^{eme}	EMC : -République et Démocratie -Education à la Défense (préparation JDC)	-PSC1 +gestes qui sauvent -Attestation et brevet de Sécurité routière	-Devoir de mémoire	-Elèves médiateurs -Actions Restos du Cœur
Tous niveaux	Exposition sur la laïcité	-CVC / délégués au CA -Elèves adhérents au FSE et aux clubs	-Formation des délégués	-CVC / délégués au CA -Formation des jeunes officiels -Association sportive du collège -Ecogestes et actions de solidarité = collège E3D -Section sportive handball

2-2 Formaliser et mettre en œuvre un Parcours d'Éducation au Développement Durable

Le développement durable est défini comme le développement qui répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins (rapport Brundtland, 1987). Le développement durable a pour objet d'aboutir à un développement dont on dit souvent qu'il repose sur " trois piliers" :

- économiquement viable (satisfaction des besoins d'une génération);
- socialement équitable (solidarité entre les sociétés);
- écologiquement reproductible.

Dans une perspective éducative l'établissement scolaire est appelé à devenir un lieu d'action, un lieu d'exercice de pratiques éco-responsables susceptibles de mobiliser solidairement la totalité des personnels autour de thèmes choisis : gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets, relations avec l'environnement proche... L'EDD présente un caractère transversal qui implique la contribution de différentes disciplines en effectuant des croisements : exemple, géographie-SVT, SVT- physique/chimie, SVT - EPS, ou des apports transversaux dans le cadre d'une démarche de projet (lettres, langues, arts).

Concernant le collège Marcel Aymé, le choix est fait de s'appuyer sur le [Projet Marguerite](#) :

Un projet qui affirme le **rôle majeur de l'éducation** pour la construction de **sociétés plus inclusives**.

L'agriculture et l'alimentation, comme langages communs, comme pratiques quotidiennes, sont des médias pour :

- appréhender notre lien quotidien à l'environnement,
- organiser la rencontre et l'échange au sein des sociétés et entre les sociétés,
- réfléchir et agir ensemble en faveur de la réduction des inégalités socio-spatiales.

L'alimentation et l'agriculture peuvent contribuer à faire société au sein du système terre.

L'espace scolaire et universitaire, la pratique éducative placent l'enseignant, l'élève, l'étudiant en co-interaction et en interaction avec leurs territoires pour plus de justice sociale et spatiale.

Un projet pédagogique de **sensibilisation critique des adolescents** aux problématiques de l'agriculture et de l'alimentation durables pour :

- capter les représentations que les adolescents ont de l'agriculture et de l'alimentation;
- faire évoluer les pratiques alimentaires des adolescents ;
- rendre les collégiens porteurs d'actions innovantes sur leurs territoires pour faire évoluer leur environnement alimentaire.



Un projet pédagogique qui laisse la place à **l'évolution de la position des enseignants** sur ces thématiques et, plus largement, à l'évolution de leur pratique, de leur rôle par rapport à l'environnement. Il s'agit notamment de réfléchir à la variété des formes, des pratiques des acteurs de la construction et de la transmission des savoirs et de l'échange.

Une approche holiste de l'alimentation, un travail depuis les systèmes alimentaires - L'alimentation indissociable de l'agriculture.

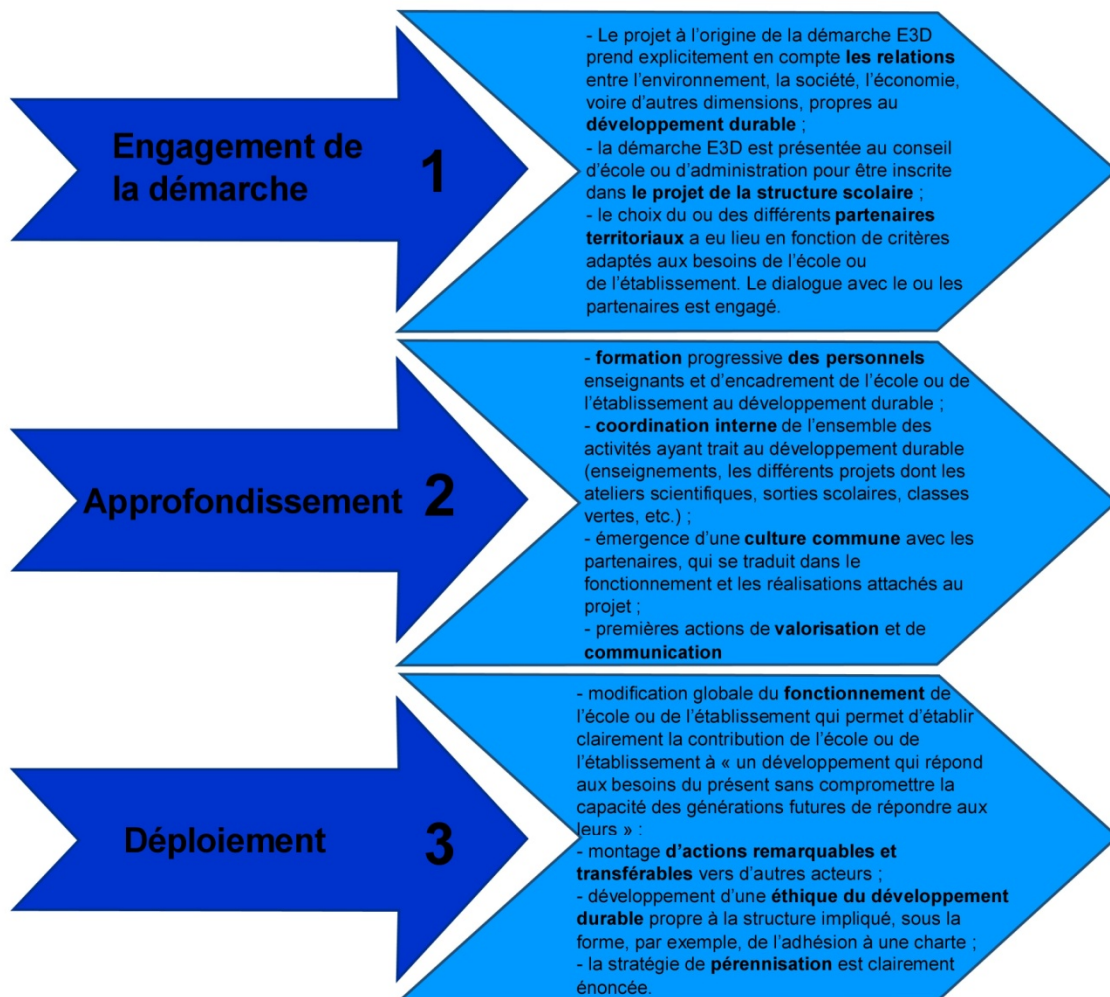
4 thèmes qui font système : production, commercialisation, nutrition, solidarité alimentaire pour :

- (re)créer du lien champs / assiette, agriculteurs / consommateurs, ville / campagne, espaces favorisés / défavorisés ;
- soutenir le rôle que peut jouer l'agriculture et, plus largement, l'environnement dans la réduction des inégalités.

Une façon de penser la COMPLEXITÉ avec les élèves.

Les vastes espaces verts du collège sont un atout supplémentaire même si la vétusté des bâtiments est un frein à notre volonté d'avoir une gestion éco-responsable de l'établissement.

Pour la période 2018-2022, le collège a reçu le label "E3D", niveau "approfondissement". Le collège 2021-2025, à travers ses actions, s'efforcera de maintenir un niveau 2, voire de tendre vers un niveau 3.



La rentrée 2021 verra la mise en place d'un **comité de pilotage** dont la composition est la suivante :

- Principale ou principal adjoint;
- Adjoint gestionnaire;
- CPE / + 1 AED;
- 1 représentant des agents territoriaux;
- 4 élèves (1 garçon / 1 fille par classe de 5^e impliquée);
- 2 représentants des professeurs;
- 1 représentant des parents d'élèves;
- Invités.

A chaque rentrée : élection d'**éco-délégués** et définition de leurs missions.

Voici le **ParcoursEDD** arrêté en 2020, soumis à une évaluation / évolution annuelles.

	Amener les élèves à devenir des citoyens responsables et libres	Développer les consciences citoyennes	Favoriser la culture de l'engagement
6 ^{ème}	-Journée d'intégration au lac Neyton -Visite d'une ferme pédagogique	-Construction d'une voiture utilisant l'énergie solaire (Concours <i>Solarcollèges</i>)	
5 ^{ème}		-Rencontre avec un permaculteur	-Entretien du jardin pédagogique
4 ^{ème}			
3 ^{ème}			
Tous niveaux		-Semaine de sensibilisation au gaspillage -Collectes solidaires	-Election d'éco délégués

2-3 Formaliser l'Éducation aux Médias et à l'Information, mettre en œuvre une politique documentaire

Éducation aux Médias et à l'Information (EMI)

L'éducation aux médias et à l'information doit :

Permettre aux élèves d'exercer leur citoyenneté dans une société de l'information et de la communication, former les "cyber-citoyens" actifs, éclairés et responsables de demain;

Permettre la compréhension et l'usage autonome des médias par les élèves et les enseignants qui sont à la fois lecteurs, producteurs et diffuseurs de contenus;

L'éducation aux médias et à l'information c'est :

- Une pratique citoyenne des médias : une lecture critique et distanciée de leurs contenus et une initiation aux langages, aux formes médiatiques pour pouvoir s'informer suffisamment, s'exprimer librement et produire soi-même de l'information ;

- Le développement d'une compétence de recherche, de sélection et d'interprétation de l'information, ainsi que d'évaluation des sources et des contenus ;

- Une compréhension des médias, des réseaux et des phénomènes informationnels dans toutes leurs dimensions : économique, sociétale, technique, éthique ;

L'éducation aux médias et à l'information, comment ?

- Une intégration de cet enseignement de manière transversale dans les différentes disciplines ainsi qu'une inscription lisible de ces compétences dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
-Un accompagnement des enseignants qui partagent la responsabilité de cette éducation ;

- La possibilité d'un usage sécurisé des médias au quotidien encourageant les pratiques de collaboration et d'échange tant des élèves que des enseignants et la co-construction des savoirs au sein d'environnements d'apprentissage stimulants et adaptés ;

- Une évaluation progressive des compétences acquises par les élèves ;

Définir une politique documentaire

Définir une politique documentaire est une construction collective qui permet de faire des acquisitions adaptées aux caractéristiques des élèves, de définir collectivement l'accès au Centre de Documentation et d'Information et son fonctionnement, de définir les actions de formation à l'accès à l'information à destination des élèves. Cette politique intègre largement les technologies informatiques et multimédia.

2-4 Formaliser et mettre en œuvre un parcours éducatif de santé

Ce parcours est en lien étroit avec le CESC (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté).

Le parcours éducatif de santé est structuré en trois axes :

-**l'éducation à la santé** fondée sur le développement des compétences psychosociales en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture;

-**la prévention** : conduites à risques, conduites addictives, etc.;

-**la protection de la santé** : environnement favorable à la santé et au bien-être ;

Éducation à la santé

L'éducation à la santé, en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture (domaine 3 - la formation de la personne et du citoyen) et le développement des compétences disciplinaires dans le cadre des programmes d'enseignement et des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), propose des activités intégrant l'alimentation, l'hygiène, les rythmes de vie, la prévention des addictions, la sécurité, etc. Le programme d'éducation à la santé, ne devant pas reposer sur des actions éducatives faites uniquement par les personnels de santé ou des partenaires mais devant être intégré au sein des enseignements.

Exemples d'actions éducatives au regard des priorités définies dans la circulaire n°2011-216 du 02 décembre 2011 :

- faire acquérir aux élèves des bonnes habitudes d'hygiène de vie, dont l'importance du sommeil ;
- généraliser la mise en œuvre de l'éducation nutritionnelle et promouvoir les activités physiques (intégrant la prévention du surpoids et de l'obésité) ;
- généraliser l'éducation à la sexualité (accès à la contraception et prévention des IST et du sida) ;
- généraliser la prévention des conduites addictives ;
- organiser la prévention des « jeux dangereux » et participer à la prévention et à la lutte contre le harcèlement entre élèves ;
- repérer les signes d'alerte témoignant du mal-être et organiser le cas échéant la prise en charge des élèves repérés, notamment des victimes ou des auteurs de harcèlement ;
- renforcer l'éducation à la responsabilité face aux risques (formation aux premiers secours) ;

Prévention

L'axe prévention regroupe les actions centrées sur une ou plusieurs problématiques de santé prioritaires ayant des dimensions éducatives et sociales [conduites addictives (notamment les écrans pour ce que nous constatons depuis plusieurs années), alimentation et activité physique, vaccination, contraception, protection de l'enfance par exemple].

Certaines actions pourront contenir un volet « parental » afin d'impliquer les familles et entrer dans le cadre de l'aide à la parentalité.

Protection

Les actions relevant de l'axe protection visent à créer un climat d'établissement favorable à la santé et au bien-être de tous les membres de la communauté éducative. Il s'agit d'une démarche à mener collectivement, centrée sur l'amélioration de l'environnement de l'établissement (la restauration, l'ergonomie, les locaux, les sanitaires).

Cela comprend aussi les ressources disponibles pour les élèves et leurs familles en matière de santé comme les visites médicales et de dépistage, les examens systématiques et à la demande, le suivi infirmier, l'accompagnement social, les dispositifs locaux de prise en charge des enfants et adolescents (PMI, maisons des adolescents, secteur de psychiatrie, réseau « dys », etc.).

Voici le [Parcours Santé](#) arrêté en 2020, soumis à une évaluation / évolution annuelles.

Parcours Santé

Objectifs du parcours Santé										
	Promotion des comportements favorables à la santé (nutrition, activité physique, qualité du sommeil, ...)			Prévention des conduites à risques			Education à la sexualité			Dépistage des troubles de santé et suivi des élèves concernés
	Action	Disciplines concernées	Partenaires potentiels	Action	Disc conc	Partenaires potentiels	Action	Disciplines concernées	Partenaires potentiels	
6ème	La nutrition	SVT					Reproduction			Dépistage infirmier Prise en charge particulière des troubles des apprentissages et des problèmes de santé (PAP, PAI, PPS, MDPH, PPRE)
	Activité physique dont ASSN	EPS et AS Section sportive					Respect de l'autre et de l'intimité (puberté et savoir être)	SVT		
5ème	La nutrition (Petits déjeuners)	SVT	Demi-pension	Prévention conduites addictives et usage du numérique	SVT	BPDJ	Puberté Stéréotypes du genre	SVT	Infirmière A. Sociale CPE	Prise en charge particulière des troubles des apprentissages et des problèmes de santé (PAP, PAI, PPS, MDPH, PPRE, PPRE dys)
	Qualité des produits	Projet <i>Marguerite</i>								
	Activité physique	EPS et AS Section sportive								
	PSC1		Infirmière							
4ème	Le bruit	SVT	Infirmière	Prévention conduites addictives et usage du numérique		BPDJ	Relations filles-garçons	SVT		
	Effets de la fatigue sur les apprentissages	SVT								
	Activité physique	EPS et AS Section sportive								
3ème	Microbes et santé	SVT	SDIS de l'Ain	Système nerveux et comportements responsables / effets cannabis et alcool	SVT		Education à la vie affective et sexuelle	SVT	Infirmière Assistante sociale	
	Système nerveux et comportements responsables	SVT								
	Activité physique	EPS et AS Section sportive								
	PSC1									

ASSN : Attestation Scolaire du Savoir Nager
PAP : Plan d'Accompagnement Personnalisé

PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation
MDPH : Maisons Départementales des Personnes Handicapées

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

2-5 Concevoir le collège comme lieu de vie et d'épanouissement de l'élève et développer un sentiment d'appartenance

A travers différentes actions, le collège Marcel Aymé doit pouvoir organiser des temps forts dans l'année à destination des élèves : journées à thème, manifestations sportives, spectacles, journée de l'élégance ou de la courtoisie, bal des 3^{ème}, etc. L'encadrement de ces moments par l'équipe de vie scolaire est fondamental tant du point de vue de la gestion des élèves que de celui du vivre ensemble.

Le [Conseil de la Vie Collégienne](#), ainsi que Le [foyer socio-éducatif](#), contribuent à répondre à cette question, au service des élèves, en privilégiant leur investissement personnel dans ces structures.

Voici la composition du [Conseil de la vie collégienne](#) :

CPE

Direction du collège

1 enseignant

3 délégués élèves par niveau de classe.

1 représentant des parents

Le projet du FSE est en annexe.

Valoriser la [section sportive handball féminine](#) du collège : s'appuyer sur l'esprit d'équipe, l'effet d'appartenance, le suivi par le professeur référent de la section.

Conformément au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale numéro 30 du 20 octobre 2011 qui régit les sections sportives scolaires :

« Les sections sportives scolaires offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier, après accord des familles, d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive proposée par l'établissement, tout en suivant une scolarité normale. Ce complément de pratique sportive approfondie doit motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisées dans leur sport de prédilection. Il contribue ainsi à leur épanouissement et à leur réussite scolaire.

Les sections sportives scolaires permettent la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres, officiels ou dirigeants. Elles permettent aux élèves d'atteindre un bon niveau de pratique sans pour autant avoir pour objet la formation de sportifs de haut niveau ».

Objectifs poursuivis :

La section sportive handball du collège Marcel Aymé a pour but de permettre aux jeunes de s'épanouir physiquement et intellectuellement, de favoriser leur intégration sociale par la pratique du sport qui les passionne, sans que cette passion vienne limiter leurs apprentissages scolaires. Elle est source de plaisir et d'accomplissement.

D'autres aspects méritent d'être développés :

- Création d'un logo ou d'un emblème de l'établissement ;
- Permettre aux élèves de s'approprier les locaux : expositions, décorations, diaporamas thématiques en boucle dans des lieux déterminés ;
- Investir l'espace intérieur / extérieur

Enfin, une attention particulière devra être prêtée au Règlement Intérieur : il devra sûrement être repris.

3-1 Formaliser et mettre en œuvre un Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle

De l'école au lycée, le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle est l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements, de projets spécifiques, d'actions éducatives, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle se fonde sur les enseignements.

Les enseignements artistiques (arts plastiques, éducation musicale, chorale, histoire des arts), parce qu'ils contribuent au développement de la sensibilité, à la formation du goût et du jugement, à l'explicitation des liens entre les différents champs des savoirs, occupent une place particulière dans le parcours. Cependant tous les enseignements ont vocation à être des vecteurs de l'éducation artistique et culturelle.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle se fonde sur des projets.

Cette démarche de projet favorise l'accroissement de l'autonomie et la prise de responsabilité au sein d'un groupe, le recours à l'expérimentation, au tâtonnement, l'observation partagée et la communication, le développement de la créativité par l'émulation, l'engagement et l'implication personnelle, le plaisir de travailler ensemble à un projet commun, le respect des élèves entre eux, en particulier l'égalité entre les filles et les garçons.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève repose sur les trois champs indissociables de l'éducation artistique et culturelle qui en constituent les trois piliers :

-**des rencontres** : rencontres directes et indirectes avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux ; avec des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionnels des arts et de la culture... ; avec des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion...;

-**des pratiques**, individuelles et collectives dans des domaines artistiques diversifiés;

-**des connaissances** : appropriation de repères ; appropriation d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art et de contextualiser, décrire et analyser une œuvre ; développement de la faculté de juger et de l'esprit critique;

Ces projets, disciplinaires ou transdisciplinaires, sont co-construits en partenariat avec les instances culturelles, collectivités territoriales et associations. L'enjeu étant l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet éducatif partagé qui articule des univers professionnels différents, construit par les enseignants et les partenaires culturels, et au centre duquel se trouve l'élève.

Afin d'enrichir ce parcours, les enseignants du collège s'efforceront de faire en sorte que les élèves aient la possibilité - **au moins une fois dans leur scolarité** de se rendre dans plusieurs lieux en sachant que les actions concernant tout un niveau seront encouragées.

Sans que cela ne constitue une obligation, afin de garantir la gratuité des activités obligatoires, les enseignants seront incités à déposer leurs projets dans le cadre des appels d'offres émanant du Département et de la Délégation Aux Arts et à la Culture de l'académie de Lyon.

A noter au collège Marcel Aymé, la présence d'une **chorale** d'envergure et de qualité.

Voici le **Parcours d'Éducation artistique et culturelle** arrêté en 2020, soumis à une évaluation / évolution annuelles.

Parcours culturel et artistique

Le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle est l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements, de projets spécifiques, d'actions éducatives, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

	Discipline	Action	Découverte de lieux culturels	Ouverture à l'international (au moins 1 dans le parcours scolaire)
6 ^{ème}	Musique, HG, lettres Ed. musicale Mathématiques	-Etude de la mythologie à travers plusieurs matières en interdisciplinarité. -Comment la création est mise au service d'une cause : la lutte contre le harcèlement. -Mise en place et création d'un projet musical	-Opéra de Lyon -Musée des Beaux-Arts -Maison des mathématiques et de l'informatique -Musée Confluences	
5 ^{ème}	Allemand			-Echange avec l'Allemagne
4 ^{ème}	Lettres Lettres Ed. musicale Ed. musicale SVT Allemand LCA	-Concours Les Incorruptibles -Projet théâtre « Esprit de troupe » -Beat box ou danger du son -Mise en place et création d'un projet musical	-Visite d'un théâtre -Séjour d'intégration au Futuroscope	-Echange avec l'Allemagne -Séjour LCA (langues et cultures de l'Antiquité)
3 ^{ème}	Ed. musicale Allemand LV	-ZAC en scène (rencontre avec artiste, partage de scène, découverte du métier)	-Salle de concert la Boisse	-Echange avec l'Allemagne -Séjour linguistique
Tous niveaux	Ed. musicale	-Chorale		

3-2 Favoriser l'ouverture à l'international

Le collège Marcel Aymé accompagne la possibilité d'offrir à chaque élève un séjour en lien avec les apprentissages.

Les professeurs de langue peuvent organiser des voyages à l'étranger afin d'ancrer les apprentissages (Anglais, Espagnol).

Pour les germanistes, un système d'alternance existe entre :

- un système d'échange actuellement en vigueur avec la commune allemande d'Ostfildern (jumelée avec Montluel depuis 1978), permettant un échange de correspondants pour les élèves volontaires de la 5ème à la 3ème.
- un voyage de 4 jours dans des lieux culturellement riches.

Pour les élèves inscrits dans l'option Langues et Cultures de l'Antiquité (Niveau 5ème et 4ème), des sorties peuvent être organisées (en France ou à l'étranger) sur des sites porteurs de traces des civilisations Antiques.

3-3 Communiquer : mettre en valeur les réussites des élèves

Les réussites des élèves doivent pouvoir être mises en valeur et servir de vecteur de communication pour l'établissement.

Pour cela, nous nous efforcerons de :

- Élaborer une plaquette de présentation du collège
- Mettre à jour régulièrement l'ENT du collège montrant les activités des élèves.
- Exposer / donner à voir les travaux des élèves.
- Maintenir des outils internes de communication entre la Direction et les Équipes ("Info Hebdo", Pronote, par exemple).
- Organiser des portes ouvertes (forte implication du service vie scolaire dans l'accueil, l'organisation générale et la présentation du service)
- Maintenir des relations avec la presse locale et nos partenaires locaux en ce qui concerne la communication.
- Organiser des événements de fin d'année du type "soirée des talents", « cérémonie des récompenses ».

3-4 Outils mutualisés, identifiés, connus (protocoles, etc.), soutien à l'accueil des nouveaux enseignants arrivants : accueil qualitatif et informatif.

Dans le souci d'harmoniser au maximum les pratiques et de gagner en lisibilité, efficacité, réactivité, il paraît important de créer des outils recensant les modalités retenues au collège Marcel Aymé.

- **Livret de rentrée** dématérialisé, accessible via le casier numérique de Pronote ;
- **Protocoles internes** rassemblés dans un Abécédaire ou un Vadémécum, également dématérialisé ;
- Document de **présentation des divers outils numériques** et de leurs utilisations au sein du collège ;
- **Documents internes officiels** disponibles dans le casier numérique (déplacements de cours, demandes d'autorisation, etc.).

Ainsi, les documents sont facilement accessibles et partagés par tous.

Cela permet également d'accompagner (rassurer) les professeurs arrivants dans l'établissement. A ce sujet, le collège veillera à accueillir au mieux les nouveaux collègues : au-delà de l'accueil plus administratif, la direction veillera à avoir un temps d'échange avec les collègues et à se rendre disponible. De même, un accueil par les professeurs de la même discipline et par le(s) référent(s) numérique sera à définir à chaque arrivée de collègue. Le service vie scolaire apportera également son expertise aux nouveaux arrivants.

3-5 Formation continue des enseignants à l'échelle de l'établissement

Le collège Marcel Aymé s'engage à demander une FIL (et / ou une ALP) par année scolaire sur des thématiques arrêtées en commun : ces thématiques seront identifiées sur des besoins reconnus au collège.

En 2020/2021, une FIL a été organisée sur le travail personnel de l'élève.

Il conviendra, pour chaque formation à grande échelle, de s'assurer que des outils soient élaborés et que tout document soit transmis de manière large : ENT, Pronote, Pearlrees Education, Réseau du collège, doivent être utilisés dans un souci d'accès et d'archivage.

En fin d'année, des temps devront être mis en place pour s'assurer de l'aboutissement de la formation.

3-6 Lien avec les fédérations de parents d'élèves

Au collège Marcel Aymé, une fédération de parents d'élèves est présente : la FCPE.

Les parents investis au sein de cette fédération ont envie de seconder le collège le plus efficacement possible. Afin de les associer au mieux et dans des actions pertinentes, les pistes suivantes sont évoquées (non exhaustives) :

- Présentation aux parents d'élèves lors des réunions de présentation : début d'année, portes ouvertes, etc. ;
- Facilitation de la communication aux parents via les outils numériques du collège ;
- Bilans réguliers : a minima semestriel ;
- Association aux projets phares du collège (documents officiels du type projet d'établissement) ;
- Relais des fédérations sur des « mini-formations entre pairs » : utilisation des outils numériques, présence aux conseils de classe, etc. Des outils du type « mallette des parents » pourront être mis à disposition.
- Animation d'ateliers ou de clubs pendant la pause méridienne ;
- Association au « Parcours Avenir » dans le cadre de la présentation de métiers ;
- Proposition de commandes de kits de fournitures scolaires.

A noter qu'une [salle de l'établissement](#) est à disposition des fédérations : à cet effet, une convention a été élaborée et validée en Conseil d'administration. Les fédérations veilleront simplement à informer le collège de leur présence au sein de l'établissement.

La communication entre le collège et les fédérations sont importantes : les deux parties veilleront à dialoguer et à s'informer dès que nécessaire.

Diagnostic partagé

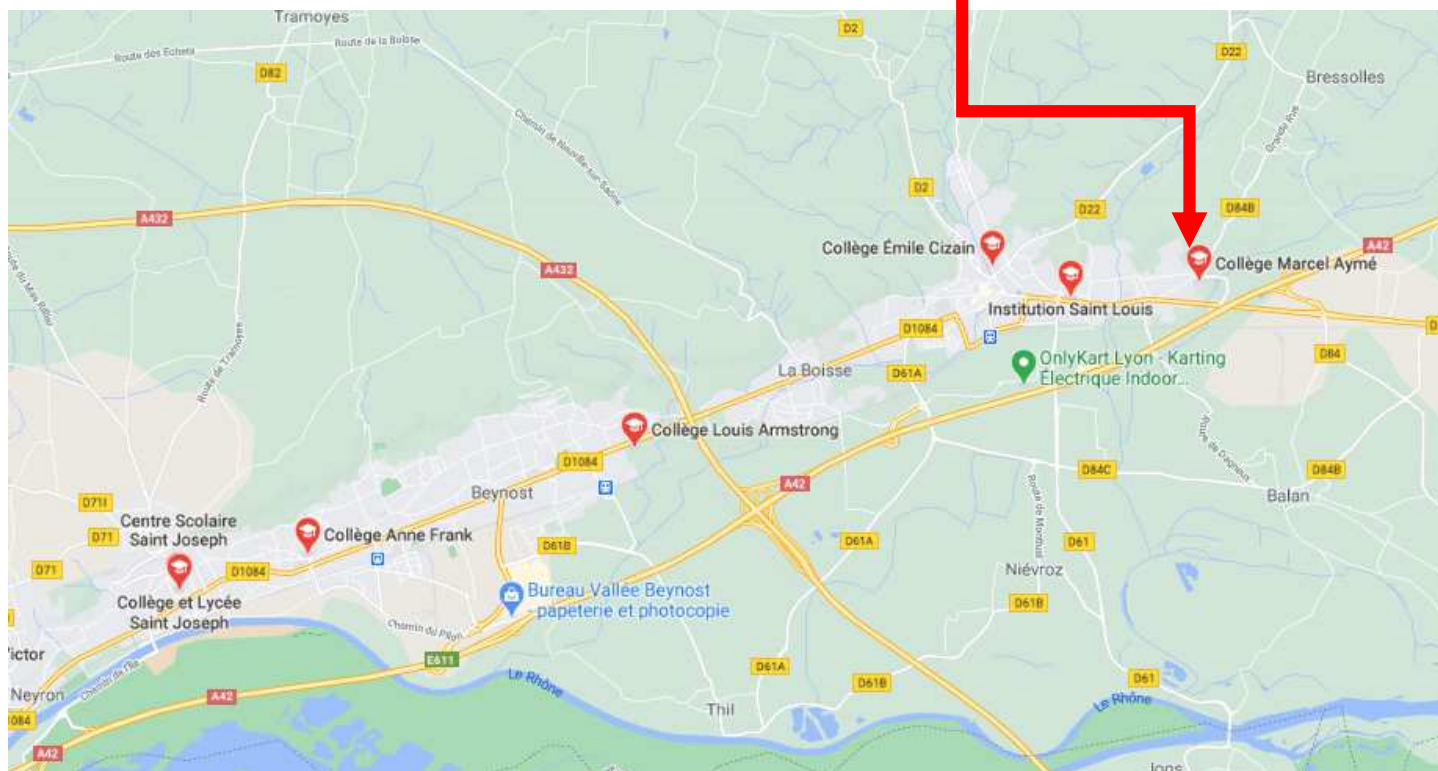
1/ Éléments de contexte : caractéristiques du collège, du public accueilli et inscription territoriale

Le collège Marcel Aymé est situé sur la commune de Dagneux, dans le bassin de formation "Ain Sud".

Caractéristiques générales de l'établissement

Bassin de formation	Éducation prioritaire	Cité scolaire	Internat	SEGPA	UPE2A	ULIS
AIN SUD	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Localisation de l'établissement



Ouvert en 1980, le collège contraste par sa vétusté dans un environnement semi-rural calme et plutôt favorisé. **Depuis deux ans, de forts travaux de réhabilitation sont en cours pour donner un coup de jeune à l'intérieur des locaux.**

Les effectifs du collège sont en hausse depuis ces dernières années :

Total des effectifs d'élèves	2017	2018	2019	2020
Total	470	490	502	512

Evolution des effectifs totaux		2017	2018	2019	2020
Evolution	Etab	+ 2,2 %	+ 4,3 %	+ 2,4 %	+ 1,6 %
	Dépt	+ 2,6 %	+ 1,3 %	+ 1,7 %	+ 1,4 %
	Acad	+ 2,2 %	+ 1,5 %	+ 1,6 %	+ 1,1 %
	France	+ 1 %	+ 1 %	+ 1,1 %	+ 0,6 %

Tableau 1 : commune d'origine des élèves

Ecoles de provenance des entrants en 6e - 2020 - 2021	UAI de l'école	Libellé de l'école	Commune de l'école	Nombre d'élèves
	0011266W	LE CHAT BOTTE	BELIGNEUX	38
	0011089D	EC ELEM	DAGNEUX	30
	0010496J	EC ELEM L_OREE DU BOIS	BALAN	25
	0010525R	EC ELEM	LE MONTELLIER	19
	0010527T	EC ELEM	PEROUGES	4
	AUTRE	AUTRE	AUTRE	11

Source : Scolarité 2nd degré

Les élèves originaires de Dagneux sont largement minoritaires, de l'ordre de 25%, la majorité des élèves viennent de communes limitrophes ou du secteur de recrutement. Il y a une cohésion territoriale mais relativement étendue.

L'établissement accueille un socle important de catégories socioprofessionnelles favorisées. L'environnement économique et social est plutôt favorisé, environ 36% des élèves sont issus de CSP favorisées ou très favorisées. Il faut y ajouter 36% de CSP moyennes, ce qui laisse 28% de CSP défavorisées. Le collège scolarise également une dizaine d'élèves de la MECS les Ricochets. La mixité sociale est donc présente. Il est à noter que cette répartition des CSP est très stable depuis au moins 5 ans, il n'y a donc pas de tendances fortes qui modifieraient ces blocs respectifs.

Tableau 2 : distribution des élèves par CSP du responsable légal 1.

Distribution par PCS regroupées		2017	2018	2019	2020	Ecart 2016-2020
Cadres supérieurs et enseignants	Etab	23,8	23,1	23,3	23,7	-0.1
	Dépt	25,1	25,5	25,3	25,4	
	Acad	27,2	27,5	27,6	27,7	
	France	22,6	23,0	23,2	23,4	
Cadres moyens	Etab	15,7	14,3	12,4	11,2	-4.5
	Dépt	14,2	14,3	14,3	14,1	
	Acad	13,2	13,2	13,2	13,0	
	France	12,1	12,4	12,3	12,2	
Employés, artisans, commerçants et agriculteurs	Etab	33,8	36,1	36,7	36,1	+2,3
	Dépt	23,3	24,0	24,2	24,3	
	Acad	22,6	23,1	23,3	23,2	
	France	25,5	26,2	26,2	26,1	
Ouvriers et inactifs	Etab	24,0	24,1	24,9	26,3	+2.3
	Dépt	33,5	32,8	32,2	31,2	
	Acad	31,8	31,7	31,7	31,6	
	France	34,6	34,6	34,3	33,8	
Non renseignée	Etab	2,6	2,4	2,8	2,7	+0.1
	Dépt	3,9	3,4	4,0	5,0	
	Acad	5,3	4,4	4,3	4,5	
	France	5,1	3,8	4,0	4,6	

En 4 ans, comparativement aux données académiques restées stables, l'établissement a vu sa population d'élèves issus des catégories "moyennes" baisser, notamment les "cadres moyens", et les catégories défavorisées (4) augmenter.

Tableau 3 : taux apparent constaté (nombre d'élèves présents à la rentrée au regard des élèves présents au niveau N-1. Pour les 6^{ème}, la comparaison est faite par rapport au nombre d'élèves scolarisés en CM2 dans les écoles de secteur.

	R2017	R2018	R2019	R2020
Niveau				
6ème	85,71%	78,85%	81,61%	76.97 %
5ème	100,84%	102,27%	97,56%	100 %
4ème	100,98%	100,82%	95,56%	101,67 %
3ème	97,37%	92,37%	90,24%	92.25 %

Source : DSDEN Ain

Les éléments statistiques en termes d'évolution des effectifs présentés dans la première partie du document montrent **un bon taux d'intégration du collège entre la classe de CM2 et la classe de 6^{ème} même si ce taux semble varier un an sur deux**. Les raisons avancées par les parents d'élèves qui ne viennent pas sont une inscription au profit de l'enseignement privé sous contrat - *très présent sur le secteur et facile d'accès* pour toute une partie de la ville de Dagneux, très étendue - qui offrirait des possibilités de parcours personnalisés plus riches (options, classes à profils, élitisme), et un climat scolaire plus serein que celui déjà observé à l'école primaire. Ces mêmes éléments statistiques nous montrent aussi que les effectifs demeurent stables au cours du cycle 4. Une analyse plus fine nous montre cependant que les départs subsistent mais qu'ils sont compensés par un retour d'élèves issus de l'enseignement privé, d'emménagements (nombreuses constructions d'habitation sur la zone Ain sud, le secteur la Valbonne qui accueille un grand pôle de militaires est sujet à de grands mouvements de mutation).

Tableau 4 : nombre moyen d'élèves par classe

Nombre d'élèves par division (E/D)		2016	2017	2018	2019	2020
Niveau collège	Etab	25,6	24,7	25,8	27,9	26,8
	Dépt	25,5	25,6	26,1	26,6	26,6
	Acad	25,2	25,3	25,8	26,2	26,2
	France	24,9	24,9	25,1	25,4	25,4

Depuis la rentrée 2019, en raison de la montée en effectifs globaux, les effectifs par classe sont en augmentation.

Aussi, l'établissement, qualifié de "favorisé", peut toujours l'être aujourd'hui sur la base des CSP. La montée en effectif n'a pas d'impact sur les répartitions en CSP.

En revanche, les effectifs des élèves par classe sont en augmentation constante, ce qui a une incidence directe sur les conditions d'enseignement. Ceci, combiné à la vétusté et l'étroitesse des locaux, a une incidence sur la qualité du cadre de vie et d'enseignement.

>> Repenser les espaces, les locaux.

2/ Performances de l'établissement en termes de réussite aux examens et de poursuites d'études

Réussite aux examens

Les élèves du collège Marcel Aymé présentent généralement le **Diplôme National du Brevet** (élèves de 3ème générale) et à la marge le **Certificat de Formation Générale** (élèves nouvellement arrivés en France).

Même si le DNB est globalement bien réussi par les élèves (au dessus de la moyenne académique) comme le montre le tableau ci-dessous, si les enfants issus des catégories sociales favorisées le réussissent à 100 %, souvent avec mention;des écarts disparates pouvant aller jusqu'à 14.6 % si l'on se réfère au reste de l'académie existant. Ils touchent des élèves issus de CSP différentes.

Tableau 5 Taux de réussite au DNB selon l'origine sociale

Taux de réussite (%)	2017			2018			2019			2020		
	Etab.	Acad.	écart	Etab.	Acad.	écart	Etab.	Acad.	écart	Etab.	Acad.	écart
1. Cadres supérieurs et enseignants	100	96.9	+3.1	95.2	96	-0.8	95.5	96.2	-0.7	100	96.9	+3.1
2. Cadres moyens	77.8	92.4	-14.6	95	90.7	+4.3	100	90.3	+9.7	86.7	93.1	-6.4
3. Employés, artisans, commerçants et agriculteurs	87.2	88.2	-1	84.4	86.8	-2.4	80.6	89.1	-8.5	92.7	89.5	+3.2
4. Ouvriers et inactifs	89.3	82.2	+7.1	73.9	77	-3.1	90	76.2	+13.8	80	82.5	-2.5
5. Non renseignée	75	78	+3		73.7		80	73	+7	100	75.5	+24.5
6-. Total	87.7	88.1	-0,4	86.5	85.8	+0.7	89.6	84.7	+4.9	91.2	88.9	+2.3

Source : portail IDEAL

Poursuites d'études

Comme l'indique le tableau 6, on constate que le taux de passage en 2nde générale et technologique est en augmentation et globalement au-dessus de la moyenne académique. Le tableau 9 nous montre cependant une marge de progrès dans la capacité du collège à faire réussir ses élèves au lycée général et technologique, d'où un nécessaire rapprochement avec les principaux lycées de secteur.

Tableau 6 : taux de passage à l'issue de la 3ème générale

Taux de passage post-3ème selon le sexe		2019	2020
Redoublement - Garçons	Etab	0	1,6
	Dépt	3,6	2,6
	Acad	4,1	3,1
Redoublement - Filles	Etab	3,8	4,1
	Dépt	2,9	1,9
	Acad	3,2	2,3
2nde GT - Garçons	Etab	67,9	69,4
	Dépt	58,9	60,4
	Acad	59,6	63,2
2nde GT - Filles	Etab	71,7	85,7
	Dépt	71,2	74,8
	Acad	73,2	76,0
2nde PRO - Garçons	Etab	17,9	17,7
	Dépt	18,1	17,9
	Acad	19,3	19,4
2nde PRO - Filles	Etab	7,5	6,1
	Dépt	13,4	12,4
	Acad	13,2	13,1

On peut s'interroger sur le taux de redoublement des filles à l'issue de la classe de 3è et le taux d'orientation des filles vers la 2de pro : les familles semblent privilégier pour leurs filles le maintien à une orientation en voie professionnelle.

Le tableau 7 montre que les élèves du collège réussissent globalement bien au lycée général, ils font peu l'objet de réorientations. Seul le taux d'orientation en 1è pro est au-dessus de la moyenne académique.

Tableau 7 : devenir des élèves de 3ème en fin de 2nde GT

Devenir des élèves de 3ème en fin de 2nde GT		2015	2016	2017	2018	2019
1ère Générale	Etab					72,3
	Acad					66,8
1ère S	Etab	24,6	41,7	37,7	35,6	
	Acad	36,6	37,3	36,5	36,3	
1ère L	Etab	10,5	4,2	11,7	4,1	
	Acad	8,8	8,3	8,0	8,1	
1ère ES	Etab	22,8	18,8	19,5	15,1	
	Acad	20,7	21,0	21,2	21,4	
1ère ST2S, STMG ou BT Services	Etab	15,8	16,7	15,6	13,7	16,9
	Acad	13,1	14,1	15,3	14,8	15,4
1ère STL, STI2D, STD2A ou BT Production	Etab	5,3	6,3	10,4	16,4	4,6
	Acad	7,9	8,8	8,7	8,3	7,5
1ère STHR ou TMD	Etab	1,8	2,1	0,0	0,0	0,0
	Acad	0,4	0,3	0,4	0,3	0,4
2nde PRO	Etab	1,8	2,1	1,3	1,4	0,0
	Acad	1,1	1,2	1,5	1,4	1,3
CAP	Etab	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Acad	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
1ère PRO	Etab	0,0	0,0	0,0	1,4	1,5
	Acad	0,9	1,0	1,1	1,2	1,3
Redoublement	Etab	12,3	4,2	2,6	5,5	0,0
	Acad	7,4	5,0	4,6	5,2	4,6
Autres situations	Etab	5,3	4,2	1,3	6,8	4,6
	Acad	2,9	3,0	2,7	3,0	2,7
Total	Etab	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Dept				100,0	100,0
	Acad	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	France	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

3/ Climat scolaire

En ce qui concerne le climat scolaire, les enseignants, les parents et les élèves font remarquer une grande diversité dans les comportements. Si une grande majorité des élèves tend à respecter les règles de fonctionnement de la vie en classe et au sein de l'établissement, des comportements perturbateurs et irrespectueux tendent à perdurer au sein des classes (en moyenne, 2 à 3 élèves très perturbateurs sont identifiés dans chaque classe). La plupart du temps, ces mêmes élèves cumulent les sanctions, des retards, de l'absentéisme et des résultats scolaires faibles.

Tableau 8 : punitions et sanctions disciplinaires

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021 Au 01/03/2021
Exclusion de cours	11	2	17	14
Retenue	941	999	649	518
TIG	28	156	62	32

Avertissement	18	10	8	22
Exclusion temporaire	51	42	13	29
Exclusion de la classe	4	9	5	2

Source : Pronote Etablissement

Tableau 9 : conseils de disciplines

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021 au 15/12/20
Nombre de conseils de discipline	6	2	0	2
Nombre d'exclusions définitives	5	1	0	1

Source:établissement

Si l'on se réfère aux tableaux 8 et 9, on constate que l'établissement a, d'une manière générale, beaucoup recours aux punitions et aux sanctions. Cela traduit à la fois le reflet d'une exigence quant aux savoir-être et savoir-vivre ensemble, l'existence d'une frange de la population scolaire complexe à gérer, et une difficulté de l'établissement à trouver des alternatives.

On note une difficulté de certains enseignants à gérer des problématiques comportementales en classe et un déplacement de la gestion de ces incidents vers la vie scolaire et la direction.

3/ En conclusion

Au regard des éléments présentés dans les parties précédentes, on notera que la problématique majeure du collège Marcel Aymé réside dans sa difficulté à faire vivre et réussir ensemble des populations scolaires contrastées, scolairement et socialement dans le respect de chacun. On note que l'hétérogénéité des élèves, tant d'un point de vue scolaire que comportemental, amène les équipes à esquisser une mise en œuvre de pratiques pédagogiques différenciées. C'est dans cette logique que le projet d'établissement prendra ses sources en offrant à chaque élève ce dont il a besoin d'un point de vue scolaire, social et culturel et à chaque enseignant l'accompagnement et la formation nécessaires dans cette période.

Section sportive féminine handball

CHARTRE DE SECTION SPORTIVE HANDBALL ET REUSSITE AU COLLÈGE MARCEL AYME DAGNEUX

En entrant en section sportive les élèves s'engagent à plusieurs principes et signent une charte scolaire propre au collège que nous vous proposons :

Moi de la section sportive handball et élève du collège Marcel Aymé de Dagneux, m'engage à respecter toutes ces règles :

- Lorsque j'intègre la section sportive HB, je m'engage de la 6^e à la fin de 3^e.
- Dès la classe de 5^e, j'ai l'obligation de m'inscrire dans le club partenaire de la section sportive.
- Je mange un bon petit déjeuner le matin
- Si je m'entraîne le matin, je mange un petit quelque chose après la séance afin d'être en forme pour les cours suivants
- Je mange un repas complet et équilibré le midi et le soir, j'ai une bonne hygiène alimentaire (6 à 10 fruits et légumes par jour + produits laitiers) et je bois toute la journée 2l/jour).
- Je suis attentive en cours, je participe activement aux entraînements.
- J'étudie mes leçons et fais mes exercices à la maison avant même de penser à pratiquer mon sport (je rappelle que l'école est prioritaire). Je rends les devoirs en temps et en heure et ne me sers pas du « handball » comme excuse pour ne pas avoir rendu mon travail.
- Je m'engage à faire le maximum pour obtenir les meilleurs résultats scolaires possibles
- Je suis ponctuelle, présente à chaque entraînement et tente d'être la plus performante possible
- Je participe aux compétitions UNSS.
- Si je suis blessée, je ne pratique aucun sport y compris le handball en club et je vais voir immédiatement un médecin pour avoir un diagnostic et une dispense d'EPS.
- Je me repose et me couche assez tôt pour récupérer plus facilement.
- Je pense aussi à me détendre en faisant autre chose que du sport (je lis, je vais au cinéma, je vois mes amis...)
- Je parle tout de suite à mes parents, mon entraîneur, mes professeurs si quelque chose ne va pas.
- J'ai le droit d'être fatiguée mais j'en parle très vite à ces mêmes personnes
- Je respecte tout le personnel du collège et celui des clubs.
- Je viens au collège et aux entraînements avec enthousiasme, je suis heureuse de faire partie de la section.

En faisant tout cela, je me respecte, je respecte mon corps, je respecte mon sport, je respecte mes entraîneurs, je respecte mes professeurs et surtout je respecte mes parents qui me font confiance.

Signature de Madame Antoni principale du collège :

Signature de Monsieur Traclet (responsable de la section) :

Signature des parents

Signature de l'élève

SOMMAIRE

1. Objectifs poursuivis
2. Organisation et moyens mis en œuvre
3. Suivi médical
4. Modalités d'entrée
5. Annexes
6. Évaluation et convention

Préambule :

Conformément au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale numéro 30 du 20 octobre 2011 qui régit les sections sportives scolaires :

« Les sections sportives scolaires offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier, après accord des familles, d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive proposée par l'établissement, tout en suivant une scolarité normale. Ce complément de pratique sportive approfondie doit motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisées dans leur sport de prédilection. Il contribue ainsi à leur épanouissement et à leur réussite scolaire.

Les sections sportives scolaires permettent la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres, officiels ou dirigeants. Elles permettent aux élèves d'atteindre un bon niveau de pratique sans pour autant avoir pour objet la formation de sportifs de haut niveau ».

1. Objectifs poursuivis

La section sportive handball du collège Marcel Aymé a pour but de permettre aux jeunes de s'épanouir physiquement et intellectuellement, de favoriser leur intégration sociale par la pratique du sport qui les passionne, sans que cette passion vienne limiter leurs apprentissages scolaires. Elle est source de plaisir et d'accomplissement.

Les objectifs :

Objectifs de la section sportive HB féminin et projet d'ETABLISSEMENT

Ces objectifs sont en relation avec le BO numéro 38 du 20 octobre 2011 qui vise à développer chez l'élève :

« La capacité à s'inscrire dans un niveau de pratique plus élevé et plus exigeant,

La capacité à prendre part à des rencontres ou à les organiser,

La connaissance du règlement de l'activité pratiquée,

Les aptitudes à arbitrer ou à juger,

La capacité à prendre part à l'activité dans le respect des règles, de l'arbitre, de l'entraîneur, des adversaires et des partenaires ».

Articulation des différents projets concernant l'établissement :

En effet, la section sportive handball représente une mise en œuvre concrète de réussite du projet d'établissement. Elle est également une continuité logique de l'enseignement de l'EPS et du dynamisme de l'association sportive au sein du collège.

Projet d'établissement	Projet EPS	Projet de la Section sportive
<p>Parcours santé et culture</p>	<p>Instruire les élèves au travers d'apprentissages moteurs adaptés. Instaurer un climat de travail propice aux apprentissages.</p>	<p>-développer le hand-ball féminin au collège et dans le territoire: arriver à une parité H/F en prolongement de l'AS « Sports collectifs filles » déjà implantée au collège.</p> <p>Développer l'éducation à la santé : une habitude de pratique conséquente mais bien dosée est source de bien être physique et mental.</p> <p>-s'approprier une culture sportive.</p> <p>- Améliorer les conduites motrices spécifiques au handball.</p> <p>Favoriser l'appropriation d'une culture Hand-ball.</p> <p>Accéder à des performances sportives de niveau différent (compétitions UNSS ou FFHB)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'épanouissement de l'élève. - Développer l'estime et la confiance en soi.
<p>Parcours citoyen</p>	<p>Développer et favoriser une attitude responsable visant le respect d'autrui. Favoriser le goût de l'effort, le dépassement de soi et le non renoncement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - développer les valeurs citoyennes (par le versant « Jeunes officiels » UNSS, partage des règles, assumer des rôles et responsabilités, pour apprendre à vivre ensemble en développant le respect, l'écoute l'entraide, le sentiment d'appartenance à un groupe). - œuvrer pour l'égalité filles/garçons. Lutter contre la représentation et les stéréotypes genrés. - Participer à la dynamique de l'association sportive (arbitrage, coaching, jeunes officiels, bureau directeur...). - Apprendre à se connaître pour aller vers une gestion de sa vie physique de plus en plus autonome. <p>Capacité à prendre part à l'activité dans le respect des règles, de l'arbitre, des adversaires et des partenaires.</p>
<p>Parcours avenir</p>		<ul style="list-style-type: none"> - développer l'autonomie, l'ambition, le goût de l'effort et de la réussite, une image positive de soi tout en développant ses possibilités d'adaptation motrice. - s'engager dans une démarche de projet avec des buts clairement définis par exemple passer à un niveau supérieur de pratique. - développer des méthodes de travail propres au hand-ball (par l'action, l'imitation, la répétition, l'observation, la coopération, l'opposition) transférables à d'autres domaines. - développer des facultés cognitives (compréhension des règles, mise en place de stratégies et tactiques, anticipation, faire des choix) qui peuvent se répercuter dans d'autres secteurs. <p>Autant d'objectifs qui visent la réussite et le bien-être de l'élève.</p>

2. Organisations et moyens mis en œuvre

Le club partenaire :

Fondé en 1971, le Racing Club de Montluel Handball a toujours été constitué d'équipes masculines et féminines.

- Tout au long de ces 50 années d'existence, le club a formé des générations de joueurs de qualité.
- Aujourd'hui, il rassemble 250 licenciés répartis en 30% de féminines et 70 %de masculins, du baby-hand (dès 3 ans) aux séniors.
-
-
- Quelques dates :
- 1989 - 1990 : les cadets masculins font un parcours exceptionnel en Coupe Falcoy (niveau national) et sont invités au tournoi national cadet organisé sur St Priest et qui regroupe de grands clubs comme Nimes, Marseille, Metz, Besançon
- 1990 - 1991 : les juniors masculins tombent en 1/4 de finale de la Coupe Sabatier (niveau national)
- 1993 - 1998 : premier club du département de l'Ain a hissé son équipe de seniors féminines au niveau Nationale 2, l'aventure durera 5 saisons
- 2003 - 2004 : les seniors féminines retrouvent le niveau national avec une accession en Nationale 3
- 2013 - 2019 : les moins de 18 ans féminines évoluent en convention "Pays de l'Ain" au niveau national
- 2017 - 2018 : les moins de 18 ans masculins évoluent en convention "Pays de l'Ain" au niveau national
- 2019 - 2020 : les moins de 16 ans féminines évoluent en convention "Pays de l'Ain" au plus haut niveau régional
- depuis 2014 : les seniors féminines sont installées durablement au niveau Prénational (plus haut niveau régional)
- depuis 2015 : les seniors masculins sont installés durablement au niveau Honneur régional

Les joueuses

Après 3 ans de fonctionnement, en 2020-2021, la section concerne 25 élèves de la sixième à la quatrième. Dès la rentrée 2021, elle sera déployée sur tous les niveaux de classe. Toutes les élèves sont réparties dans une seule classe pour chaque niveau afin de limiter les contraintes d'emploi du temps pour le bon fonctionnement du collège.

Les entraînements :

Les joueuses de la section sportive disposent de deux entraînements d'une heure trente obligatoires par semaine.

Ils ont lieu tous les lundis et vendredis de 15h00 à 16h30 au gymnase attenant au collège.

L'encadrement et les moyens matériels :

- Vincent Traclet, professeur d'EPS et coordonnateur de la section handball.
- Léa Gonin, entraîneuse et diplômée d'état employée au Racing club de Montluel. handball. Elle est en charge des entraînements du vendredi.

Nous utilisons le gymnase attenant pour tous les entraînements ce qui facilite le déplacement des élèves par sa proximité avec le collège. Le matériel utilisé est de qualité grâce à l'aide apportée conjointement, par le comité de Handball, le RCM handball, l'association sportive et les crédits alloués par le Département.

Le suivi scolaire :

D'un point de vue scolaire, le suivi s'effectuera chaque trimestre en partenariat avec les professeurs principaux des classes concernées.

Les contraintes d'entraînement sportif ne doivent pas excuser un manque de travail scolaire reconnu par le conseil de classe. La conduite du projet scolaire suppose une grande motivation et un engagement de la part des élèves concernées : la finalité de formation est l'épanouissement d'une personnalité autant intellectuelle que sportive.

Les séquences d'enseignement, scolaires et sportives, sont organisées pour faciliter les apprentissages et l'épanouissement de nos jeunes. Il importe donc que chaque élève engagée dans la structure organise ses temps de travail, de repos et de loisirs. A cette fin, elle sera amenée à faire des choix en fonction des objectifs fixés et de ses capacités de travail.

La signature de la charte de l'élève de section sportive s'avèrera être un moment solennel à chaque début d'année scolaire avec un réel engagement des jeunes et de leur famille.

Le suivi sportif :

Le programme de formation est déterminé en début d'année. Des objectifs d'apprentissage et d'acquisitions techniques sont répertoriés. L'objectif de la section sportive est d'offrir la possibilité aux joueuses de découvrir le handball et de se perfectionner avec des entraînements adaptés au niveau de chacun.

Une évaluation individuelle annuelle est réalisée avec l'élève, un bilan individuel (comportement, vie de groupe, sportif) peut être retranscrit et joint au bulletin (de notes / compétences) trimestriel.

L'assiduité aux entraînements est une règle fondamentale. Toute absence ou dispense devra faire l'objet d'un justificatif écrit par les familles. En cas d'absence prévue ou à caractère exceptionnel, les éducateurs devront en être informés au plus tôt.

Dans la mesure du possible, une élève même blessée devra assister à la séance et participer aux différents rôles de coach, arbitre, officiel...

Les joueuses ont l'obligation de s'inscrire au club partenaire dès le niveau 5^e. A la marge, et de manière exceptionnelle, l'inscription dans un autre club sera tolérée.

La section sportive et l'association sportive du collège :

Tout élève faisant partie de la section sportive handball doit faire partie également de l'association sportive du collège. En effet, les joueuses de la section sont dans l'obligation de participer au championnat UNSS de leur catégorie. Ainsi la section ne vient pas en télescopage de l'AS du collège, au contraire elle se veut en être un prolongement logique et développe une dynamique positive au sein du collège. Elle permet aussi de renforcer une identité « Marcel Aymé » et de mener les élèves vers la réussite en se sentant vivre et exister au sein du collège. Outre le don d'une veste à l'effigie du collège, en cadeau de bienvenue, par le collège, l'AS du collège offre également un tee-shirt aux élèves de la section sportive.

Comportement à adopter :

En tant que joueuse de la section sportive les élèves doivent respecter le règlement intérieur du collège en classe, à l'entraînement et en compétition. Elles doivent respecter un cadre strict et être exemplaires dans le respect des règles, des autres et de leur corps de sportive. Les encadrants seront particulièrement vigilants et exigeants sur ces différents points qui pourraient nuire à l'image de la section sportive.

3. Le suivi médical

Une visite médicale obligatoire est à effectuer chez un médecin du sport avant la rentrée scolaire. (Une liste de médecins peut être fournie par le collège).

Chaque famille est chargée de réaliser cette visite et de signaler tout problème physique au coordonnateur de la section sportive afin d'aménager la pratique ou de mettre l'enfant au repos si besoin.

De même, pendant l'année, toutes les joueuses engagées doivent être vigilantes aux signes de fatigue ou de blessure et en avertir immédiatement les adultes pour une prise en charge rapide.

4. Les modalités d'entrée

La section sportive s'adresse principalement à des élèves du secteur de recrutement du collège. Depuis deux ans quelques dérogations hors secteur sont accordées par la Direction Académique de l'Ain.

Tout au long de l'année le coordonnateur est en relation avec les écoles du secteur. des temps sont organisés pour faire découvrir le dispositif aux élèves de CM2 des écoles environnantes, lors de la semaine « liaison CM2/6^e », et de la journée portes ouvertes du collège ; d'autres réunions sont prévues en direction des parents..

Cette section s'adresse à des élèves qui :

- Sont intéressées et motivées par la pratique du handball,

- Ont un niveau scolaire permettant de concilier une réussite scolaire et une pratique sportive assidue et intensive,
- Ont un comportement adapté aux exigences sportives et respectueux des règles.

Plusieurs étapes sont à respecter :

- En Février/Mars : présentation et intervention dans les écoles du secteur.
- En mars/ Avril : réunion d'information pour les parents d'élèves au collège
- Début Mai : Pour les nouvelles recrues : échauffement et mises en situations au gymnase du collège avec entretien de motivation et évaluation du niveau handball.
- Mi Mai : étude des dossiers de candidature.
- Début Juin : annonce des résultats définitifs aux familles.

5. Évaluation et convention

Une évaluation du dispositif est réalisée chaque année au premier trimestre par les inspecteurs d'académie en charge de l'EPS et plus particulièrement du bon fonctionnement des sections sportives et de leurs correspondances avec la charte de 2011. Celle-ci reprend tous les points obligatoires de cette charte, la liste des élèves, le suivi scolaire et médical, les actions éducatives menées, le recrutement (...) et une commission décide de reconduire ou non la structure et les moyens pour l'année suivante.

Une convention est également signée tous les quatre ans en tri partie entre le collège, le comité Départemental de Handball de l'Ain, et le club partenaire.

6. Annexes

- Cf convention
- Cf plaquette d'information
- Cf liste élèves
- Cf liste des médecins

Association sportive du collège Marcel Aymé

L'Association Sportive (AS) au sein de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)

L'association sportive permet une découverte, un approfondissement et une spécialisation dans une ou plusieurs activités sportives ou artistiques, mais aussi une formation, qui peut être certifiée, à des tâches d'organisation, d'arbitrage, de managérat et de reportage.

Par des prises d'initiatives et de responsabilités, elle permet un apprentissage concret de la vie associative, élément de la citoyenneté favorisant ainsi une approche humaniste du sport.

L'AS contribue, au sein des établissements, à atteindre les objectifs du projet d'établissement et du projet d'EPS.

L'UNSS au service du socle commun des compétences :

- Domaine 1 : Les élèves diversifient leurs pratiques motrices en pratiquant de nouvelles activités physiques sportives et/ou artistiques (APSA).
- Domaine 2 : coopération et réalisation de projets autour des activités pratiquées grâce aux outils numériques (*reportages, films*)
- Domaine 3 : responsabilités, sens de l'engagement et de l'initiative (*formation des jeunes officiels, constitutions des équipes, accompagner la pratique des autres*)
- Domaine 4 : santé (*pratique régulière d'une activité physique*), développement durable (*pratique d'APSA de pleine nature*)
- Domaine 5 : approfondir et diversifier par l'AS et l'UNSS ses connaissances des cultures corporelles et sportives. Pratiquer au sein de l'AS des activités parfois différentes de celles proposées en EPS.

Un nouveau Plan National de Développement du Sport Scolaire a été mis en place pour la période 2016 / 2020.

Celui-ci s'articule autour de 3 axes de développement :

- L'ACCESSIBILITE
- L'INNOVATION
- La RESPONSABILITE

Projet de l'AS du collège Marcel Aymé

- **Fonctionnement**

- **Les horaires**

Les activités ont lieu le midi, de 12h à 13h.

Elles sont encadrées par les enseignants d'EPS.

Pour la plupart des activités des compétitions inter-établissements sont proposées le mercredi après-midi aux élèves qui le souhaitent.

- **Conditions d'inscription**

- Remplir une autorisation parentale
- Régler 25€ (possibilité de régler en chèque jeune de l'Ain): cette somme permet notamment d'être licencié à l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire), ce qui est obligatoire pour toutes les activités

- **Objectifs et mises en œuvre**

OBJECTIFS	MISES EN ŒUVRE
OPTIMISER LA PARTICIPATION DES ELEVES	<ul style="list-style-type: none"> – Proposer un large éventail d'activités (selon les années, différentes activités parmi les suivantes sont proposées) : Futsal, foot-ball, handball, tennis de table, badminton, escalade, volley-ball, danse, circuit training – Offrir différentes formes de pratique : *Favoriser une pratique pour les filles (créneau handball spécifique ; choix d'activité comme l'escalade ou la danse dont la participation est plus féminine). *Compétitions et rencontres prenant en compte le niveau des élèves de façon à adapter les difficultés et permettant ainsi l'accès à leur niveau de réussite.
RENFORCER L'ACCÈS À LA CITOYENNETÉ	<ul style="list-style-type: none"> – S'investir dans les tâches de Jeune Officiel. – Développer le coaching par les élèves lors des rencontres UNSS. – Représenter son établissement lors des rencontres en adoptant une attitude d'élève sportif citoyen (joueur intègre et supporter respectueux) et en portant fièrement les couleurs du collège.
PROGRESSER	<ul style="list-style-type: none"> – Améliorer son niveau de pratique par un suivi régulier des entraînements – Obtenir des résultats lors des compétitions en se qualifiant pour les échéances départementales, académiques et nationales.
RESPONSABILITE	<ul style="list-style-type: none"> – Accepter les décisions de l'arbitre – Relativiser la défaite et manifester sa joie en cas de victoire en respectant l'adversaire
S'ADAPTER AU CONTEXTE LOCAL	<ul style="list-style-type: none"> -Liaisons et partenariat avec les clubs de proximité (club de handball Montluel)
S'EPANOUIR	<ul style="list-style-type: none"> – Développer la confiance en soi et l'estime de soi – Prendre du plaisir à pratiquer une activité sportive choisie sans exigence de résultats ou de niveau.
COMMUNIQUER	<ul style="list-style-type: none"> – Alimenter la rubrique ASSOCIATION SPORTIVE sur le site du collège en communiquant les résultats, photos, etc. des événements. – Affichages sur les tableaux d'AS à l'intérieur du collège. - Informations des élèves et parents par le biais de convocations écrites.
VALORISER	<ul style="list-style-type: none"> – Récompenser les élèves méritants à la remise des récompenses lors de la cérémonie de fin d'année.

Un Enseignement Facultatif

En tant qu'enseignement facultatif, le latin n'est pas imposé, mais librement choisi par l'élève et sa famille, à partir de la 5e. On le poursuit ensuite jusqu'en 3e. De plus, il apporte jusqu'à 20 points au brevet.

Horaires :

- ✓ 1h en 5°
- ✓ 2h en 4°
- ✓ 2h en 3°



Pour qui ? : Le latin n'est pas réservé aux « bons » élèves, mais concerne tous ceux qui désirent progresser, et apporter un plus à leurs études.

Un plus pour la culture générale

L'étude du latin permet d'aborder tous les domaines de la culture : littérature, histoire, géographie, sciences, civilisations, langues, mythologie, arts...

En effet, par le latin, nous remontons aux racines de la culture française et européenne. Cette langue était parlée dans presque toute l'Europe dans le passé.

Le contact avec ces civilisations du passé (dans les cours et lors des sorties scolaires) apprend la différence et la tolérance, permet de comprendre l'évolution des idées, des hommes et leur mélange.

Un plus pour le français

✓ Près de 80% du français vient du latin. Le vocabulaire latin permet donc d'enrichir le vocabulaire en français et de mieux comprendre l'orthographe. (ex : pourquoi « corps » s'écrit-il avec un *-p* et un *-s* muets ? En latin, « corps » se dit corpus)

✓ L'analyse des phrases en latin permet de revenir sur des leçons de grammaire vues en français ou d'être en avance sur certaines leçons.

✓ C'est aussi un complément à l'étude des langues vivantes : espagnol, italien, anglais et allemand ont des points communs avec le latin (que ce soit en vocabulaire ou en grammaire). C'est donc une bonne préparation aux exercices de traduction qui demandent de l'intuition, de la méthode et de la rigueur.

Un plus pour la méthode

L'étude du latin demande de la précision, de la logique et de la méthode. Acquérir un esprit rigoureux et une bonne intuition est une aide précieuse pour de nombreuses matières.

Il assure donc une bonne formation de l'esprit, une tête bien faite, bien pleine.

S'entraîner à traduire du latin, c'est comme faire un jeu dans lequel il faut résoudre des énigmes, ou faire de la science. Il faut faire des hypothèses, les vérifier, et puis prendre une décision, faire des choix, donc apprendre à devenir libre et à réfléchir.

Un plus pour les études

✓ Dans un dossier scolaire (collège ou lycée), avoir étudié le latin permet parfois de faire la différence lors des sélections. On sait effectivement qu'un latiniste a acquis des compétences particulières et a le goût de l'effort. Certaines grandes écoles (après le bac) exigent le latin ou le grec pour s'inscrire.



✓ Pour les études tournées vers la littérature, cette matière est incontournable.

✓ Pour les études scientifiques, la méthode et le vocabulaire (grec ou latin) sont des aides précieuses pour comprendre et apprendre plus vite tous les termes scientifiques qui sont issus de ces langues.

✓ De plus, les points acquis au brevet ou au bac par cette option permettent souvent d'obtenir une mention.



Un plus pour la citoyenneté

Le latin permet aussi d'éduquer à la citoyenneté, en apprenant ce que notre démocratie doit à son ancêtre, la République romaine, instaurée en -509 !

C'est sûr, faire du latin apporte de nombreux avantages, et est utile quels que soient les choix et les orientations envisagés par la suite.

Mme Reynard, professeur de latin au collège Marcel Aymé de Dagneux



Politique documentaire - En cours de rédaction / cf. Mme Martin

1. Une dynamique culturelle pour la réussite de tous les élèves

1.1 Une politique d'acquisition concertée pour actualiser le fonds de ressources

1.1.1 Penser nos besoins en ressources numériques

L'hybridation de l'enseignement a permis d'expérimenter un plus grand nombre de ressources numériques, et de mieux cerner l'intérêt et les limites de telle ou telle ressource en ligne. Contrairement aux Banques de Ressources Numériques pour l'Éducation (BRNE) dont la gratuité rend l'usage plus souple, les ressources payantes doivent être anticipées et réfléchies collégalement.

Afin de proposer un accès raisonné dans et hors l'établissement à des ressources et outils dématérialisés (manuels, banques de ressources, exercices, bouquet de périodiques, plateforme Parcouréo, Canopé, Pearltrees), l'on veillera à :

- Évaluer en fin d'année scolaire les ressources numériques payantes utilisées.
- Établir un choix d'équipe de ces ressources (renouvellement de licences, réassort de licences, nouvel engagement)
- S'accorder en début d'année scolaire sur la distribution des BRNE (générale, disciplinaire ou nominative)
- Répondre aux besoins éventuels des élèves DYS en matière de manuels numériques.
- Rendre cohérent l'accès aux ressources numériques via l'ENT (regroupement dans le Média centre?)

(indicateurs : nombre de classe / support)

1.1.2 Maintenir un fonds CDI qui suscite l'envie de lire

Le fonds du CDI doit être reconnu comme attractif et n'a pas vocation d'archive, mais doit être actualisé, répondre aux attentes des élèves, évoluer selon les programmes. Un gros travail de désherbage du fonds de fiction a eu lieu il y a 8 ans et collégalement avec l'équipe de lettres il y a 6 ans car celui-ci était obsolète et même inadapté au cycle 3 et 4. Une rénovation sur 5 ans a permis de restaurer un fonds de romans en phase avec les goûts des élèves, et qui très souvent prend en compte les programmes de français et d'Histoire en particulier, mais aussi les demandes des enseignants.

Poursuivre des achats pertinents au CDI selon les besoins et les publics, en accompagnement des projets projets, (par exemple poursuite d'achats de fiction évoquant les situations de harcèlement, l'égalité fille-garçons, les handicaps, les progrès technologiques dans la science-fiction, le devoir de mémoire, de BD et de livres documentaires traitant du développement durable, avec la création d'un pôle de ressources « projet Marguerite » au CDI.

Proposer des ressources attractives de qualité qui permettent aux élèves d'accroître leur culture générale, de découvrir des domaines du savoir, des auteurs.

Prendre en compte la diversité des profils d'élèves dans le choix des supports (petits lecteurs, élèves DYS) par l'achat de livres-audio, de livres documentaires conçus pour les élèves Dys ou plus facile d'accès, de livres jeu.

1.1.3 Accroître ou renouveler collégalement les fonds spécifiques enseignants et séries de fiction.

Mettre à disposition d'un cahier de souhaits d'achats pour la bibliothèque pédagogique généraliste en salle des professeurs et une ligne de crédits.

Acquérir et gérer, à l'initiative de l'équipe de Lettres, d'anglais, des séries en français et en anglais afin de favoriser une équité d'accès à des lectures obligatoires.

1.2 Adopter une stratégie collective de diffusion des ressources du CDI

L'envie de lire se développe à l'aune des médiations et des habitudes de lectures ; aussi l'obligation de lire un moment en étude encourage la pratique de la lecture et la rend légitime comme une pratique de groupe qui existe hors du CDI.

Les élèves sont de la sorte de plus en plus nombreux à vivre leur expérience de lecture comme une détente et à demander à venir au CDI « pour lire ». De même, la médiation, aussi discrète soit-elle, d'un professeur de discipline s'avère déterminante pour faire connaître les ressources du CDI.

1.2.1 Externaliser une partie du fonds du CDI

Une diversification des lieux d'accès multiplie les occasions d'être en contact avec des ressources du CDI. Poursuivre des dépôts ciblés d'ouvrages pour favoriser leur consultation dans d'autres lieux jugés pertinents auprès de certains professeurs ou de l'infirmière, à l'initiative du professeur-documentaliste.

1.2.2 Aller au devant des lecteurs

Une communication de type « push » semble désormais incontournable dans un contexte où les élèves reçoivent de multiples sollicitations de loisirs.

Poursuivre un flux de diffusion des acquisitions du CDI grâce au portail Esidoc, à des listes virtuelles, voire des speedbooking thématiques sur Pearltrees ;

Créer des paniers de documents physiques à destination de professeurs volontaires, avec un planning, pour faire découvrir aux élèves les ressources associées du CDI selon les progressions disciplinaires assortie d'une listes de prêts à remplir sur place par l'élève.

Indicateur : nombre de prêts/ année scolaire

1.2.3 Proposer un service de réservation de livres

L'interconnexion du catalogue informatisé Esidoc à Pronote a permis à certains élèves d'utiliser spontanément la fonctionnalité de réservation de livres. L'émergence de ce souhait correspond à des usages courants dans les grandes bibliothèques municipales. Il rend l'élève actif sur le catalogue en ligne et motive donc sa consultation.

Tester sur un an la mise en place d'un flux de réservations avec une routine pour les élèves et le professeur-documentaliste. (indicateur : nombre de réservations à l'année scolaire)

1.3 Favoriser l'accès à des ressources culturelles externes

1.3.1 Favoriser la visite de plusieurs expositions au collège, au CDI notamment, dans le cadre de progressions disciplinaires, ou de journées particulières

La pratique de différentes modalités de lecture comme la lecture survol ou la lecture sélective peut s'exercer dans le cadre de visite d'expositions. L'accrochage et l'exploitation pédagogique d'expositions au collège favorise la capacité et l'envie des élèves à visiter à leur initiative des expositions dans d'autres lieux grâce à l'acquisition de ces compétences de lecture.

Planifier l'emprunt et l'exploitation pédagogique de 5 expositions par an au CDI.

Planifier l'emprunt et l'exploitation pédagogique de 5 expositions par an dans d'autres lieux du collège.

Rendre visible cette programmation pour tous et la valoriser.

1.3.2 Rendre compte des sorties culturelles ou scientifiques ou des rencontres avec des partenaires locaux afin d'éveiller la curiosité des élèves.

Le collège est situé dans une commune qui ne dispose pas de structure culturelle, ni même de bibliothèque communale. De plus l'absence de gare et d'une ligne de bus très régulière ne facilite pas l'accès à l'actualité culturelle, si riche, de la métropole lyonnaise, pourtant toute proche. Beaucoup d'élèves méconnaissent cette offre culturelle, n'ont jamais franchi la porte d'un musée.

Valoriser par une communication élaborée par les élèves et destinée aux autres élèves, aux familles, pour chaque niveau d'enseignement au moins une sortie ou une rencontre par an avec des acteurs ou structures du territoire.

1.3.3 Soutenir l'effort des élèves pour s'inscrire à des concours, des prix nationaux

Une dynamique nationale d'événements pédagogiques incite bien des élèves se surpasser, de s'entraîner à travailler selon des conditions d'examen et permet à certains de gagner en confiance en soi. Elle est source de fierté pour les familles et l'établissement.

Valoriser par une communication élaborée par les professeurs responsables, les concours et prix auxquels les élèves se sont inscrits.

2 Donner collectivement du sens à l'EMI

« L'objectif d'une éducation aux médias et à l'information est de permettre aux élèves d'exercer leur citoyenneté dans une société de l'information et de la communication, former des "cyber-citoyens" actifs, éclairés et responsables de demain. » (source : Eduscol)

L'EMI est abordée dans différents cours mais reste méconnue des élèves, des familles, cet enseignement manque de visibilité car il n'est pas identifié comme tel dans les cours disciplinaires; les élèves n'acquièrent pas tous les mêmes compétences, ce qui crée une disparité en matière d'apprentissage : la cohérence de L'EMI s'avère à construire.

2.1 Former collectivement les élèves selon une progression concertée, distribuée mais systématique

La mise en place du PIX met en lumière un faible niveau de compétences des élèves en recherche documentaire. La recherche documentaire consiste en une suite de tâches qui demandent à être entraînées tout au long de la scolarité. Ces tâches requièrent des compétences qui ne sont du reste pas innées. Or, ce sont des compétences majeures pour le travail de l'élève en autonomie et la réussite scolaire.

2.1.1 mettre en place un programme systématique et une progression d'EMI concertée dont en info-documentation

L'acquisition d'une méthodologie en recherche documentaire et de compétences pratiques nécessite un entraînement régulier selon une progression. Elle ne peut être coupée du travail disciplinaire sans perdre tout intérêt au yeux des élèves. La co-animation ou l'animation associée s'avère la plus efficace pour rendre cet enseignement légitime et cohérent.*

2.1.2 Se doter d'outils de travail fonctionnels

Les élèves disposent à présents de 15 PC au CDI pour travailler. Mais il convient de maintenir des compétences de lecture multisupport. Les documents papier, consultables sur place, ont été sélectionnés pour les collégiens. Rassembler une documentation sur un sujet implique des documents de collecte, et fréquemment une copie des documents papiers (livres magazines) dès lors que l'on travaille sur ce type de documents. D'autre part une recherche documentaire se compose d'un ensemble de tâches complexes, certains élèves ont besoin d'heures dédiées d'accompagnement pour mener le travail à terme. Afin d'optimiser ce temps de travail élèves, des outils et des priorités d'emploi du temps peuvent être mises en œuvre pour adapter le matériel, le temps de travail au CDI aux pratiques des élèves et à leur niveau de difficultés.

Réfléchir à l'achat d'une photocopieuse ou d'un scanner pour le CDI.

Redéfinir ponctuellement l'usage de la pause méridienne.

Mettre en œuvre une remédiation en recherche documentaire par le fléchage d'heures de devoirs faits.

2.1.3 Mieux comprendre et prendre en compte les besoins et difficultés des élèves plus fragiles pour effectuer des recherches documentaires.

« la vie se passe presque toute à s'informer » souligne déjà au XVIIème le moraliste Baltasar Gracian dans *L'homme de cour*. Les capacités de nos élèves à d'informer s'avèrent précieuses pour leur réussite scolaire, l'exercice de leur pouvoir de citoyen de demain. Des inégalités se creusent au fil du parcours scolaire en ce domaine.

Repérer et lister les difficultés des élèves en matière de recherches documentaires.

Créer des consignes communes et, de façon collaborative, des supports d'aide aux élèves. Par exemple : formaliser et afficher les tâches de recherches documentaires dans le cadre du parcours Avenir type dès la fin de la 5ème (incluant le recours aux ressources Inforizon et kiosque Onisep.).

Accompagner les élèves les moins avancés en matière de compétences numériques afin de leur permettre de progresser en anticipant les attendus du PIX dans les compétences « mener une recherche et une veille d'information ».

2.2 Sensibiliser les élèves aux dangers du Web dans différentes disciplines de façon collaborative sur une période identifiée.

Dans une ère informationnelle où chacun peut communiquer avec le monde entier librement, les questions de la validité de l'information et de sa manipulation, des limites de la liberté d'expression et de sa responsabilité d'internaute doivent être évoquées au collège. L'information scientifique requiert une attention particulière

2.2.1 Évoquer l'usage responsable et les dangers des réseaux sociaux de façon systématiquement au niveau 5ème

Les élèves ont besoins d'être prévenus contre les dérives des réseaux sociaux dès le début du cycle 4 afin d'anticiper des dérives (en particulier le cyberharcèlement).

Dialoguer en vie de classe au sein de chaque classe de 5ème en début d'année scolaire sur le thème des réseaux sociaux ?

2.2.2 Exercer l'esprit critique des élèves face aux thèses complotistes au niveau 4ème ?

2.2.3 Exercer l'esprit critique des élèves face aux fakenews au niveau 3ème ?

2.3 Investir en équipe un média d'établissement

2.3.1 Participer, chaque année dans différentes disciplines, à la semaine de la presse

La semaine de la presse du CLEMI est une manifestation nationale qui présente de nombreuses ressources validées et opportunités d'interactions avec des médias professionnels. L'importance accordée au rôle des médias dans une démocratie mérite d'être promue en participant à cette manifestation nationale.

Engager toutes les classes de 4ème dans deux activités différentes lors de la semaine de la presse.

Mobiliser des professeurs de diverses disciplines sur des séances pédagogiques en lien avec la presse sur cette semaine dédiée.

2.3.2 Entraîner toutes les classes à produire des contenus dans le respect du droit d'expression, du droit d'auteur et du droit à l'image.

Afin d'exercer sa liberté d'expression de façon responsable, nos citoyens de demain ne peuvent ignorer les lois qui la régissent (liberté d'opinion, délits de presse, protection de la vie privée, propriété intellectuelle). La qualité de rédacteur d'informations responsabilise ainsi nos élèves et les rend plus vigilants à faire respecter les lois de la république.

Placer au CDI des posters rappelant les règles de respect de la propriété intellectuelle.

Sensibiliser les élèves à l'usage des licences Creative Commons dès le cycle 3.

Accompagner les élèves à évaluer leurs sources d'information et à les citer.

2.3.3 Produire des podcats afin de travailler les compétences orales tout au long des quatre années de collège.

Les compétences orales demandent à être entraînées. Placer l'élève en position de producteur d'informations semble plus motivant pour lui. L'activité d'un média ouvert vers l'extérieur modifie les enjeux de la communication, incitant parfois les plus timides à surmonter leurs difficultés. Pratiquer un média comme la radio permet de travailler des compétences en lecture à voix haute, d'aborder l'Histoire des médias, et se révèle un support de création d'information plus accessible aux élèves « dys ».

Investir dans du matériel d'enregistrement radio

Verser dans un blog d'établissement, des productions d'élèves de types podcats radio pour rendre compte d'activités pédagogiques

Produire des sons, loops, jingle

Comprendre le circuit de l'information par la pratique d'une radio web d'établissement

Projet Chorale

À l'école, au collège puis au lycée, la chorale, enseignement facultatif complémentaire dès la 6^{ème}, prolonge l'éducation musicale et permet d'en approfondir certains objectifs. Ouverte sans exigence de pré requis à tous les élèves, la chorale réunit tous les niveaux scolaires, contribue à l'intégration des élèves et est un élément structurant de la dimension artistique d'établissement. De plus, la chorale peut aller jusqu'à 20 points au brevet.

La pratique du chant choral contribue à l'épanouissement et au développement de l'enfant et de l'adolescent. Universelle et commune à toutes les cultures, la pratique vocale incarne un lien fort entre le corps et la pensée. Le corps dans son rapport à la respiration, à la vocalité et au mouvement ; la pensée, par l'écoute de soi et de l'autre, comme dans son rapport au texte et au sens.

Enfin, cette pratique s'inscrit pleinement dans le parcours d'éducation artistique et culturelle.

Elle s'appuie sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle (EAC) :

- la fréquentation des œuvres ou la rencontre avec des artistes ;
- la pratique artistique ;
- l'acquisition de connaissances ;

La chorale développe de multiples compétences artistiques et annexes. Les multiples bienfaits du chant choral se constatent tant sur le plan artistique que pédagogique et social.

Dans sa dimension artistique :

La chorale permet à l'enfant de développer sa sensibilité artistique, en accédant à des œuvres de tous les répertoires, ainsi que sa créativité. Elle favorise aussi la découverte à d'autres métiers artistiques par la rencontre de professionnels.

Sur le plan pédagogique :

Cette pratique musicale participe au développement de la confiance en soi, de la mémoire, de la coordination par l'intermédiaire des chorégraphies, mais aussi de l'acquisition de la langue française et des langues étrangères.

Dans sa composante sociale :

La pratique chorale développe l'écoute mutuelle, l'altérité, le rapport à l'autre et au groupe. Elle contribue à l'égalité d'accès à la culture et favorise différentes formes de mixité.

Depuis plusieurs années, le collège Marcel Aymé, s'engage dans le projet choral, avec l'aide de l'association ARCIS (Association pour la Rencontre des Choristes et Instrumentistes du Second degré loi 1901), association soutenue par la Délégation Académique aux Arts et à la Culture, et située au sein du rectorat.

La chorale du collège s'associe avec d'autres collèges environnants, afin de favoriser la rencontre artistique et humaine, ainsi que l'échange musical.

Chaque année l'ensemble des collèges travaille un programme commun, et se réunit lors de répétitions trimestrielles. En fin d'année, tous les élèves se produisent sur scène, et présentent le fruit de leur travail, accompagnés de musiciens professionnels et dirigés par les professeurs d'éducation musicale. Selon les différents thèmes, les professeurs font le choix d'agrémenter leur projet avec d'autres formes artistiques comme le théâtre, la danse, le cinéma.

Exemples de projets montés les années précédentes :

-2017-2018 : *Ça Cartoon*, 140 élèves sont réunis sur scène.

-2016-2017: *it's time to pop and rock*, 170 élèves sur scène.

Maintenant, le collège Marcel Aymé pourra aussi réaliser ses propres projets, sans être en partenariat avec une association.

Le foyer socio-éducatif (FSE) du collège Marcel Aymé

Le Foyer Socio-Educatif du collège Marcel Aymé, association régie par la loi de 1901 et composée de parents bénévoles et d'enseignants volontaires, a repris ses activités. L'association est pilotée par un bureau constitué par un(e) président(e) et un(e) trésorier(ère) auxquels peuvent s'adjoindre des élèves, des parents d'élèves et d'autres représentants du collège. Comme toute association, le FSE tient une assemblée générale chaque année, lors de laquelle sont présentés le bilan d'activités de l'année et le bilan financier.

Son objectif est de permettre aux élèves de participer à différentes activités proposées par l'établissement et d'offrir aux élèves adhérents quelques sorties extra-scolaires.

L'une de ses missions est de soutenir les projets menés par les enseignants au profit des élèves comme par exemple les sorties des élèves de 6^{ème} à l'Opéra de Lyon, au musée des Beaux-Arts, au musée des Confluences et à la MMI (Maison des Mathématiques et de l'Informatique). Il a pour vocation aussi à développer la vie associative au sein du collège en participant à l'achat de matériel (livres, jeux ...).

Ces activités sont financées principalement par les cotisations des adhérents (7 € pour l'année) et par le bénéfice dégagé grâce à différentes actions comme la vente de photos de classe et individuelles, la vente de chocolats pour Noël.

Le FSE se mobilise également pour des actions solidaires, comme le Téléthon, en vendant des objets de la boutique Téléthon et des brioches. Cette action a eu encore beaucoup de succès et le bénéfice reversé à l'AFM Téléthon est de 1000 euros pour cette année 2020. A cette occasion, les élèves de 5^e ont pu bénéficier de l'intervention de M. Martinet et de M. Martineau sur les missions du Téléthon.

Chaque année, plusieurs sorties culturelles ou sportives (hors temps scolaire) sont offertes aux élèves adhérents. La situation sanitaire étant particulière pour cette année scolaire 2020-2021, une seule sortie a pu avoir lieu en octobre pour cette fin 2020 (« Le lac des cygnes » à Meximieux) mais nous espérons pouvoir en organiser bien d'autres en 2021.

Voici l'adresse mail à laquelle vous pouvez contacter le FSE : fse.0011142l@ac-lyon.fr